

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1852

3 octobre 2006

SOMMAIRE

ACL Property Three, S.à r.l., Luxembourg	88863	Pillarlux Holdings S.A., Luxembourg	88866
Atid S.A., Luxembourg	88864	Piste Linster, S.à r.l., Luxembourg	88849
CACEIS Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	88887	ProLogis Poland II, S.à r.l., Luxembourg	88886
CACEIS Bank Luxembourg S.A., Luxembourg	88887	ProLogis Poland III, S.à r.l., Luxembourg	88886
City Bird Cargo S.A.	88864	ProLogis Poland IV, S.à r.l., Luxembourg	88867
Consult Immo S.A., Luxembourg.	88862	ProLogis Poland V, S.à r.l., Luxembourg	88867
Cum Grano Salis, S.à r.l., Luxembourg	88863	ProLogis Poland XIV, S.à r.l., Luxembourg	88866
De Angelis International, S.à r.l., Luxembourg	88862	ProLogis Poland, S.à r.l., Luxembourg	88867
Ecauris, S.à r.l.	88863	Quadra Holding S.A.	88865
Elora Air Investments, S.à r.l., Luxembourg	88864	Restaurant Asiatique Cuilin, S.à r.l., Rodange	88895
Fairmark S.A., Luxembourg	88887	Restaurant Chez Zhang, S.à r.l., Bereldange	88850
Flexifund, Sicav, Luxembourg.	88867	Rhône Uni-Euro 4, S.à r.l., Luxembourg	88896
Geslo Investments S.A., Luxembourg	88864	Rhône Uni-Euro 4, S.à r.l., Luxembourg	88896
H Financial Group S.A., Luxembourg	88862	Rhône Uni-Euro 4, S.à r.l., Luxembourg	88896
Hamburg Investment Property, S.à r.l., Luxembourg.	88888	Rosebud Holdings S.A., Luxembourg	88861
Immo Impact, S.à r.l., Bertrange	88850	Setcar Invest S.A., Luxembourg	88850
IPIC Luxembourg, S.à r.l., Bertrange-Helfent.	88850	Sicris Immobilier S.A., Luxembourg	88861
ISF, International Strategic Finance S.A.	88866	Société Financière Edith S.A., Echternach.	88863
Loren S.A., Luxembourg	88885	Société Générale de Finance S.A., Luxembourg.	88861
Loren S.A., Luxembourg	88885	Société Luxembourgeoise de Téléphonie S.A., Luxembourg	88865
LV Investissement Afrique, S.à r.l., Luxembourg	88896	Strasbourg S.A., Windhof	88865
Misty Mountain S.A., Luxembourg.	88886	Tiffany Asphalt International S.A., Luxembourg.	88866
Muka Investments, S.à r.l., Luxembourg	88865	Wolseley Finance (Gibraltar) Limited, S.à r.l., Luxembourg	88851
Novasol Investments S.A., Luxembourg	88862		
Pillarlux Arlon S.A., Luxembourg	88886		

PISTE LINSTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 75, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 50.242.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

Signature.

(081618.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

IMMO IMPACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelange.

R. C. Luxembourg B 109.096.

Constituée par-devant M^e Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 8 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1230 du 18 novembre 2005, modifié par-devant M^e Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange, en date du 6 juillet 2005, acte publié au Mémorial C n° 1256 du 23 novembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07790, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMO IMPACT, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(076152.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

IPIC LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange-Helfent, 80, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 18.747.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 1981, acte publié au Mémorial C n° 290 du 31 décembre 1981.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Pour IPIC LUXEMBOURG

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(076154.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SETCAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 104.473.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société tenue à Luxembourg,
le mardi 11 juillet 2006 à 15 heures*

Résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 124, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

S. Perrier

Commissaire aux Comptes

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08566. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076347.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

RESTAURANT CHEZ ZHANG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 2, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 102.177.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00279, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bérelange, le 27 décembre 2005.

Signature.

(081605.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED, Société à responsabilité limitée.
Share capital: GBP 15,000.

Registered office: Gibraltar, 19 Town Range, Burns House, Suites 1.
Principal establishment and effective place of management: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 114.547.

—
STATUTES

In the year two thousand and five, on the ninth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED, a limited liability company organised under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suites 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar, incorporated on 30 June 2005 and validly registered at the Register of Companies of Gibraltar with registration number 94868 (the «Company»).

The meeting is presided by Miss Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick van Hees, lawyer, residing at Messancy, Belgium.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, WOLSELEY PLC, incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 1220, Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, United Kingdom, duly represented by Mr Patrick van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium, by virtue of a proxy given by deed on 6 September 2005, and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

The proxy form of the represented shareholder, after having been initialled ne varietur by the above person, will also remain annexed to the present deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 15,000 (fifteen thousand) ordinary shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right.
2. Acknowledgement of the resignation of two of the current directors of the Company and the appointment of new directors of the Company.
3. Ratification of the decisions of the board of directors taken on 2 September 2005 in the United Kingdom deciding (inter alia) to transfer the management and control and the Company's business address to Luxembourg.
4. Acknowledgement that the Company continues under Gibraltar law to be regarded as validly incorporated in Gibraltar.
5. Increase of the shares' nominal value from GBP 1 (one Pound Sterling) to GBP 30 (thirty Pounds Sterling) and subsequent amendment and restatement of the share capital, 500 (five hundred) new shares replacing the 15,000 (fifteen thousand) existing.
6. Confirmation of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the paid up issued share capital of the Company.
7. Confirmation of the amendment of the Company's articles of association in order to make them comply with Luxembourg legislation on the «sociétés à responsabilité limitée».

IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:

- i. a copy of the Memorandum and Articles of Association of the Company;
- ii. the resolutions of the board of directors of the Company dated 2 September 2005 at 8.45 a.m. taken in the United Kingdom;
- iii. the resolutions of the board of directors of the Company dated 2 September 2005 at 2.00 p.m. taken in the Luxembourg; and
- iv. a signed balance sheet of the Company as at October 13, 2005, together with a signed statement of value of the Company executed by the directors of the Company dated October 13, 2005.

All the above mentioned documentation initialled ne varietur by the proxy holder of the represented shareholder, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the terms of the agenda.

It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

The sole shareholder acknowledges the resignation of, and gives full discharge to Steve Webster and Mark White as directors of the Company.

The sole shareholder acknowledges the appointment of Mr Dominique Robyns and Mr Yves Cheret as new directors of the Company who, having received previous notice of their possible designation, have accepted by written in a letter of acceptance, their position and assumed the obligation to faithfully and properly to carry out their duties.

Consequently the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mike Verrier, Director;
- Dominique Robyns, Director;
- Yves Cheret, Director.

Third resolution

It is resolved to transfer the effective place of management and control, the main place of business and the office address of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, and therefore to reiterate and ratify, in as much as necessary, the resolutions of the board of directors held on 2 September 2005 at 8.45 a.m., deciding notably (i) to transfer the management and control of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, (ii) to transfer the business of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg and to close its place of business in the United Kingdom.

Fourth resolution

It is resolved that the Company continues in the Grand Duchy of Luxembourg in the form of a Luxembourg «société à responsabilité limitée» but under the understanding that the Company continues to be regarded, under the law of Gibraltar, as a validly incorporated Gibraltar company.

Fifth resolution

It is resolved as a special resolution that the present paid up Share Capital of the Company consisting of GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling) divided into 15,000 (fifteen) ordinary shares of GBP 1 (one Pound Sterling) each all is consolidated and redesignated as 500 (five hundred) ordinary shares of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each.

The paragraph 5 of the Memorandum of Association of the Company is amended accordingly.

Sixth resolution

The shareholder records that the description and consistency of the assets and liabilities of the Company results from a balance sheet dated October 13th, 2005 annexed to a statement of value executed by the directors of the Company dated 13 October 2005, which have been delivered to the notary on the date hereof. A copy of the balance sheet and the statement of value, signed ne varietur by the proxy holder of the represented shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time. The shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The sole shareholder confirms that the issued and paid up share capital of the Company is set up at GBP 15,000 (fifteen thousand Pounds Sterling), divided into 500 (five hundred) ordinary shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Pounds Sterling) each.

The sole shareholder, WOLSELEY PLC, prenamed, declares that it owns all 500 (five hundred) issued ordinary shares of the Company.

Seventh resolution

It is resolved as a special resolution to amend the Company's articles of association in order to make them comply in substance with both the law of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg «société à responsabilité limitée» and the laws of Gibraltar applicable to a Gibraltar «limited company».

The articles of association will henceforth read as follows:

«Preliminary

1. Subject as hereinafter provided, any applicable laws shall apply to the Company.

Private company

2. The Company is a private company limited by shares and accordingly:
 - (a) the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed;
 - (b) the number of members of the Company shall not exceed 40 and be otherwise limited as prescribed by any applicable laws;
 - (c) any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and
 - (d) subject to any applicable laws and to these Articles, the Company shall have the power to register by way of re-domiciliation as a body corporate limited by shares under the laws of any jurisdiction outside Gibraltar and to be de-registered in Gibraltar.

Name and duration

3. (a) The Company is constituted for an unlimited duration.
- (b) The Company's name is WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED.

Registered office and principal place of business

4. (a) The Company has its registered office in Gibraltar.
- (b) The Company has its effective place of management and centre of its main interest at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg. The principal establishment may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg subject to a resolution of the members.

(c) Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company.

Purpose of the company

5. (a) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, any rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell, or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, or in which the Company has a direct or indirect financial interest, or any company of the group the Company is belonging to, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

(b) The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Share capital

6. (a) The share capital of the Company is fifteen Pounds (GBP 15,000), divided into five hundred shares (500) of thirty Pounds (GBP 30) each.

(b) The shares in the original capital or any increased capital may be divided into several classes, and there may be any attached thereto respectively any preferential, deferred or others special rights, privileges, conditions or restrictions as to dividend, capital or otherwise.

Transfer of shares

7. (a) No transfer of any shares in the capital of the Company to any person not already a member of the Company shall be made or registered unless members representing at least three-quarters of the issued share capital of the Company shall have agreed thereto in a general meeting.

(b) Any person who is desirous of transferring any shares in the Company to any person other than to a person already a member of the Company must give the Company notice (hereinafter called transfer notice) of his intention to transfer, stating the number of shares he is willing to transfer. The Company shall on the receipt of such a notice inform all other members of the transfer notice received. Such members may give to the Company within 21 days from the date when the transfer notice was received notice of his willingness to purchase all or any of the shares referred to in the transfer notice.

(c) If the offers for the purchase shall together constitute offers to purchase a greater numbers of shares than those offered for sale, the shares offered for sale shall be divided among the proposing purchasers in the proportions as nearly as possible in which they already hold the shares in the Company.

(d) The value of the shares to be transferred shall be determined by the valuation of the auditors of the Company.

(e) The selling member and the members declared to be the purchasers of the shares shall give effect to the contract or contracts so made as aforesaid by the execution of proper transfer or transfers and the payment of the purchase money.

General meetings

8. (a) No business shall be transacted at any general meeting unless a quorum of members is present at the time when the meeting proceeds to business. Members representing 50 per cent or more of the issued share capital of the Company shall be a quorum. Regulation 45 of Table A in the First Schedule to the Companies Ordinance (Table A) shall not apply to the Company.

(b) A memorandum in writing signed by all the members of the Company for the time being and pasted in or attached to the minute book shall be as effective for all purposes as a resolution of the Company passed in general meeting convened and held unless the number of members exceed twenty-five.

Directors

9. (a) The number of directors shall not be less than two or more than five and at least 2 directors shall be resident in Luxembourg.

(b) A resolution in writing signed by all of the directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of directors.

(c) The Company may from time to time in general meeting increase or reduce the number of directors.

(d) No director need to be a shareholder of the Company and regulation 66 of Table A shall not apply to the Company.

10. A director may hold any position or office of profit under the Company in addition to directorship except that of auditor, and the terms and conditions of his employment may be fixed by the board.

11. The meetings of the directors of the Company shall only be held in the Grand Duchy of Luxembourg.

12. The quorum necessary for the transaction of the business of the directors shall be two directors of which at least one director shall be resident in a country other than the United Kingdom. Regulation 82 of Table A shall not apply to the Company.

13. Any one or more directors of the board of directors of the Company or any committee thereof may participate in a meeting of such board or committee by means of a conference telephone or similar communications equipment allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Participation by such means shall constitute presence in person at a meeting of the board or committee and any decision taken in this manner shall be as valid and as effectual for all purposes as a resolution of such board or committee passed at a meeting duly convened held and constituted.

14. Notwithstanding the foregoing provisions of Article 13 above, no director may participate in a meeting of the directors by conference telephone or similar communications equipment if he is located within the United Kingdom.

15. The directors may exercise all the powers of the Company to borrow or raise money, and to mortgage or charge its undertakings, property and uncalled capital, or any part thereof, and to issue debentures, debenture stock, and other securities whether outright or as security for any debt liability or obligation of the Company or of any third party. Regulation 69 of Table A shall not apply to the Company.

16. The Company may by special resolution remove any director and appoint another person in his or her stead.

17. The Company shall only be bound by the signatures of the directors.

18. The directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any company firm or person or body or persons, provided that they are not UK resident, whether nominated directly or indirectly by the directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the directors under these Articles of Association) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such powers of attorney may contain such provisions for the protection and convenience of persons dealing with any such attorney as the directors may think fit and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

19. The continuing directors or sole continuing director may act notwithstanding any vacancy in their body, but, if and so long as their number is reduced below the number fixed by or pursuant to these Articles of Association as the necessary quorum of directors the continuing directors or director may act for the purpose of increasing the number of directors to that number, or of summoning a general meeting of the Company, but for no other purpose.

Disqualification of directors

20. The office of director shall be vacated, if the director:

(a) without the consent of the Company in general meeting holds any other office of profit under the Company except that of managing director or director; or

(b) becomes bankrupt; or

(c) becomes prohibited from being a director by reason of any applicable laws; or

(d) if found lunatic or becomes of unsound mind; or

(e) resigns his office by notice in writing to the Company; or

(f) is directly or indirectly interested in any contract with the Company or participates in the profits of any contract with the Company:

Provided, however, that a director shall not vacate his office by reason of his being a member of any corporation which has entered into contracts with or done any work for the Company if he shall have declared the nature of his interest in the manner required by any applicable law but the director shall not vote in respect of any such contract or work or any matter arising thereout, and if he does so vote his vote shall not be counted.

21. The Company may from time to time in general meeting increase or reduce the number of directors.

Accounts

22. The directors shall cause proper books of account to be kept with respect to:

(a) all sums of money received and expended by the Company and the matters in respect of which the receipt and expenditure takes place;

(b) all sales and purchases of goods by the Company; and

(c) the assets and liabilities of the Company.

23. The books of account shall be kept at the registered office of the Company, or at such other place or places as the directors think fit, and shall always be open to the inspection of the directors.

24. The directors shall from time to time determine whether and to what extent and at what times and places and under what conditions or regulations the accounts and books of the Company or any of them shall be open to the inspection of members not being directors, and no member (not being a director) shall have any right of inspecting any account or book or document of the Company except as conferred by statute and applicable laws or authorized by the directors or by the Company in general meeting.

25. (a) The directors shall according to applicable laws, cause to be prepared and to be laid before the Company in general meeting such profit and loss accounts, balance sheets and reports as are referred to in that section.

(b) The directors shall upon receipt of a request in writing from any member send to such member before the date of any general meeting a copy of every Balance Sheet (including every document required by law to be annexed thereto) which is to be laid before the Company at such meeting with a copy of the auditor's report but, subject as aforesaid the directors shall not be obliged to send a copy of any Balance Sheet and Report to the members.

88855

Audit

26. Auditors shall be appointed and their duties regulated in accordance with applicable laws.

Dividends and reserve

27. The Company in general meeting may declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the directors.

28. No dividend shall be paid otherwise than out of profits.

29. Subject to the rights of persons (if any) entitled to shares with special rights as to dividends, all dividends shall be declared and paid according to the amounts paid on the shares, but if and so long as nothing is paid up on any of the shares in the Company dividends may be declared and paid according to the amounts of the shares.

30. If several persons are registered as joint holders of any share, any one of them may give effectual receipts for any dividend or other moneys payable on or in respect of the share.

31. Any dividend may be paid by cheque or warrant sent through the post to the registered address of the member or person entitled thereto or in the case of joint holders to any one of such joint holders at his registered address or to such person and such address as the member or person entitled or such joint holders, as the case may be, may direct. Every such cheque or warrant shall be made payable to the order of such other person to whom it is sent or to the order of such other person as the member or person entitled or such joint holders, as the case may be, may direct. In addition to the foregoing, the directors may effect the payment of any dividend to members or persons entitled thereto by any other means, electronic or otherwise, as the directors may, from time to time, think fit.

32. No dividend shall bear interest against the Company.

Indemnity

33. The directors, managers, and other officers or servants for the time being of the Company acting in relation to any of the affairs of the Company or everyone of them shall be indemnified and secured harmless out of the assets and profits of the Company for and against all actions, costs, claims, demands, liabilities and taxes, charges, losses, damages and expenses and other consequences which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in or omitted or committed in or about the execution of their duty or supposed duty in their respective office except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own wilful neglect or wilful default respectively and none of them shall be answerable for the acts, receipts, neglects or default of the other or others of them or for joining in any receipts for the sake of conformity or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for the safe custody or for the defect of title of the Company to any property purchased or for any insufficiency or deficiency of or defect of title of the Company to any security upon which any moneys of or belonging to the Company shall be placed out or invested or for any loss, misfortune or damage resulting from any such cause as aforesaid or direct or indirect consequences which may happen in the execution of their respective office or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own wilful neglect or wilful default respectively.

Notices

34. A notice may be given by the Company to any member either personally or by sending it by post to him to his registered address. Where a notice is sent by post, service of the notice shall be deemed to be effected by properly addressing, prepaying, and posting a letter containing the notice, and to have been effected in the case of a notice of a meeting at the expiration of twenty-four hours after the letter containing the same is posted, and in any other case at the time at which the letter would be delivered in the ordinary course of post.

35. A notice may be given by the Company to the joint holders of a share by giving the notice to the joint holder named first in the register of members in respect of the share.

36. A notice may be given by the Company to the persons entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member by sending it through the post in a prepaid letter addressed to them by name, or by the title of representatives of the deceased, or trustee of the bankrupt, or by any like description, at the address (if any) in Gibraltar supplied for the purpose by the persons claiming to be so entitled, or (until such an address has been so supplied) by giving the notice in any manner in which the same might have been given if the death or bankruptcy had not occurred.

37. Notice of every general meeting shall be given in some manner hereinbefore authorized to every member except to every person entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member, who, but for his death or bankruptcy, would be entitled to receive notice of the meeting. No other persons shall be entitled to receive notices of general meetings.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at four thousand Euro.

For the registration tax, the present transfer of the administrative and actual effective management seat of the Company to Luxembourg is not subject to the pro rata contribution duty in accordance with Article 3-2 of the law of December 1971. WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED is a company subject to the prorata registration fee in accordance with the tax legislation of Gibraltar.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de WOLSELEY FINANCE (GIBALTAR) LIMITED, une société à responsabilité limitée régie par le droit de Gibraltar, ayant son siège social à Suites C, 2nd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar, constituée en date du 30 juin 2005, et valablement enregistrée au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 94868 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, WOLSELEY PLC., régie par le droit de l'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 1220 Arlington Business Park, Theale, Reading RG7 4GA, Royaume-Uni, dûment représenté par M. Patrick van Hees, juriste, résidant à Messancy, Belgique, en vertu d'une procuration sous seing privée en date du 6 septembre 2005, et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste qui, après avoir été signée par le mandataire comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varietur par les personnes susmentionnées, restera également annexée au présent acte.

II.- Il résulte de ladite liste de présence que les 15.000 (quinze mille) parts sociales émises, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de la Société est le suivant:

Agenda:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.
2. Acquiescement de la démission de deux gérants actuellement en fonction de la Société et nomination de nouveaux gérants de la Société.
3. Ratification des décisions du conseil de gérance et de l'associé unique de la Société prises le 2 septembre 2005 au Royaume-Uni décidant (entre autres) de transférer le siège de la direction effective ainsi que l'adresse de la Société à Luxembourg.
4. Acquiescement au fait que la Société continue à être considérée, en vertu du droit de Gibraltar, comme une société valablement constituée à Gibraltar.
5. Augmentation de la valeur nominale des parts sociales pour l'amener de GBP 1 (un Pound Sterling) à GBP 30 (trente Pounds Sterling) et la modification et restructuration subséquente du capital social, 500 (cinq cents) nouvelles parts sociales remplaçant les 15.000 (quinze mille) existantes.
6. Confirmation de la description et de la consistance de tous les actifs et passifs de la Société ainsi que de la libération du capital social de la Société.
7. Confirmation de la modification des statuts de la Société afin de les conformer à la législation luxembourgeoise sur les «sociétés à responsabilité limitée».

IV.- Copie des documents suivants ont été soumis à l'assemblée:

- i. une copie des statuts de la Société;
- ii. les résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société au Royaume-Uni en date du 2 septembre 2005 à 8.45;
- iii. les résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société au Luxembourg en date du 2 septembre 2005 à 14.00; et
- iv. un exemplaire signé du bilan de la Société au 13 octobre 2005 ainsi qu'une déclaration de valeur de la Société signée par les gérants de la Société datée du 13 octobre 2005.

Tous les documents susmentionnés, après avoir été paraphés ne varietur par le mandataire de l'associé comparant et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent procès-verbal pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Après avoir approuvé ce qui précède, l'associé unique décide unanimement ce qui suit:

Première résolution

Il a été décidé que l'associé unique renonce aux délais et formalités de convocations; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et accepte, en conséquence, de délibérer et de voter sur tous les points inscrits à l'ordre du jour. Il a par ailleurs été décidé que toute la documentation produite lors de l'assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique durant une période suffisante afin de lui permettre d'examiner soigneusement chaque document avec attention.

Deuxième résolution

L'associé unique acquiesce à la démission de Steve Webster et Mark White comme gérants de la Société, et leur accorde pleine décharge pour leur mandat de gérants de la société.

L'associé unique acquiesce à la nomination de M. Dominique Robyns et M. Yves Cheret en tant que nouveaux gérants de la Société; ayant été informés de leur possible nomination, ils ont accepté par écrit leur nomination aux termes d'une lettre d'acceptation, et ont déclaré accepter de mener à bien leur mission.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Mike Verrier, gérant;
- M. Dominique Robyns, gérant; et
- M. Yves Cheret, gérant.

Troisième résolution

Il a été décidé de transférer le siège de direction effective, le principal établissement de la Société et son adresse au Grand-Duché du Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, et, en conséquence, de réitérer et ratifier, autant que nécessaire, les résolutions du conseil de gérance de la Société prises en date du 2 septembre 2005 à 8.45 décidant notamment de (i) transférer le siège de direction effective de la Société au Grand-Duché du Luxembourg, (ii) de transférer l'activité de la Société au Grand-Duché du Luxembourg et de la cesser au Royaume-Uni.

Quatrième résolution

Il est décidé que la Société poursuit son existence au Grand-Duché du Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, étant entendu que la Société continue à être considérée au regard du droit de Gibraltar comme une société valablement constituée sous l'empire du droit de Gibraltar.

Cinquième résolution

Il est décidé par une résolution spéciale que le capital versé de la société de GBP 15.000 (quinze mille Pounds Sterling) représenté par 15.000 (quinze mille) parts sociales de GBP 1 (un Pound Sterling) chacune, est adapté et redéfini en 500 (cinq cents) parts sociales de GBP 30 (trente Pounds Sterling) chacune.

Le paragraphe 5 des statuts de la société est modifié de la sorte.

Sixième résolution

L'associé unique prend note que la description et la consistance de tous les actifs et passifs de la Société figurent au bilan daté du 13 octobre 2005 annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société datée du 13 octobre 2005, qui ont été fournis au notaire à la date mentionnée ci-dessus. Une copie du bilan et de la déclaration de valeur, signées ne varietur par le mandataire de l'associé et le notaire comparant, resteront annexées aux présentes aux fins d'enregistrement. L'associé unique déclare que tous les actifs et passifs de la Société, sans limitation, demeurent entièrement la propriété de la Société qui continue à avoir la propriété de tous ses actifs et à être obligée par tous ses engagements et obligations.

L'associé unique confirme que le capital émis et libéré de la Société s'élève à GBP 15.000 (quinze mille livres sterling) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 30 (trente livres sterling) chacune.

L'associé unique, WOLSELEY PLC., déclare détenir la propriété des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société.

Septième résolution

Il est décidé par une résolution spéciale de modifier les statuts de la Société afin qu'ils soient en conformité à la fois avec les lois luxembourgeoises applicables aux «sociétés à responsabilité limitée» et les lois de Gibraltar applicables à une «limited company» de Gibraltar.

Les statuts de la société doivent être lus comme suit:

Préambule

1. Sous réserve de ce qui suit, toutes les lois applicables s'appliqueront à la Société.

Société à responsabilité limitée

2. La Société est une Société à responsabilité limitée et par conséquent:

- (a) le droit de transférer les parts sociales est limité de la façon décrite ci-dessous;
- (b) le nombre d'associés de la Société ne peut excéder 40 et restera limité de la façon prescrite par toutes les lois applicables;
- (c) tout appel au public de souscrire à des parts sociales ou obligations de la Société est interdit; et
- (d) sous réserve des lois applicables et des statuts, la Société doit avoir le pouvoir de s'enregistrer par re-domiciliation en tant que Société à responsabilité limitée sous la loi de toute autre juridiction et ainsi de supprimer le siège social de la Société de Gibraltar.

Nom et durée

3. (a) La Société est constituée pour une durée indéterminée.

(b) La dénomination de la Société est WOLSELEY FINANCE (GIBALTAR) LIMITED.

Siège social et principal établissement

4. (a) Le siège social de la Société est établi à Gibraltar.

(b) Le lieu principal d'établissement de la Société et ses principaux intérêts sont situés 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 à Luxembourg. L'établissement principal peut être transféré à tout autre endroit au sein du Grand-Duché du Luxembourg en vertu d'une résolution des associés.

(c) Le conseil de gérance pourra décider de la création de succursales et bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Objet de la société

5. (a) L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment d'acquérir tous droits, valeurs, brevets et licences, les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour un prix jugé convenable; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute Société holding, filiale ou toute autre Société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou Sociétés affiliées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tout concours, prêts, avances ou garanties, d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et enfin d'effectuer toute opération qui est directement ou indirectement lié à son objet.

(b) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs prédécrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Capital social

6. (a) Le capital social de la Société est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) divisé en cinq cents (500) actions de trente livres sterling (GBP 30) chacune.

(b) Les parts dans le capital originel ou dans toute augmentation de capital peuvent être divisées en différentes classes, et peuvent y être attachés tous droits spéciaux, privilèges, conditions ou restrictions quant au droit à dividende, au capital ou autre.

Cession de parts sociales

7. (a) La cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée et enregistrée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale de trois quarts des actionnaires de la Société.

(b) Toute personne désirant céder toute part de la Société à une personne qui n'est pas actionnaire de la Société doit notifier à la Société (ci-après appelée notification du transfert) ses intentions de cession. Doivent être portés sur l'acte le nombre de parts qu'il souhaite céder. Dès la réception de la notification, la Société doit en informer tous les actionnaires. Ces derniers peuvent donner dans un délai de 21 jours à partir de la date où la notification a été reçue, notification de leur souhait d'acheter toutes ou partie des parts visées dans la notification de cession.

(c) Si les offres d'achat représentent un nombre supérieure de parts que celles offertes en vente, les parts offertes en vente seront divisées entre les différents acheteurs potentiels dans les proportions aussi proches que possible du nombre de parts déjà détenues dans la Société.

(d) La valeur des parts à transférer doit être déterminée par l'évaluation des auditeurs de la Société.

(e) L'actionnaire vendeur et les actionnaires qui se sont déclarés comme acheteurs des parts, doivent donner suite au contrat (ou contrats) ainsi conclus par l'exécution de la cession ou des cessions appropriées et par le paiement du montant de l'achat.

Assemblée générale

8. (a) Aucune affaire ne sera traitée lors de toute assemblée générale à moins que le quorum des membres soit atteint au moment où la réunion procède aux affaires. C'est à partir du moment où cinquante pour cent ou plus du capital social de la Société est représenté que l'on considère que le quorum est atteint. La réglementation 45 de la table A n'est pas applicable à la Société.

(b) Une résolution signée par tous les actionnaires de la Société et incluse ou annexée aux autres procès verbaux a la même valeur juridique qu'une résolution prise en assemblée générale convenue et tenue, sauf si le nombre des actionnaires est supérieur à vingt-cinq.

Gérance

9. (a) Le nombre de gérants ne doit pas être inférieur à deux et supérieur à cinq et au moins 2 gérants doivent être résidents du Luxembourg.

(b) Une résolution écrite signée par tous les gérants doit produire le même effet qu'une résolution votée en conseil de gérance.

(c) La Société peut à tous moments, en assemblée générale, augmenter ou réduire le nombre de gérants.

(d) Les gérants ne doivent pas obligatoirement être actionnaires de la Société et la réglementation 66 de la Table «A» n'est pas applicable à la Société.

10. Un gérant peut exercer toute autre fonction rémunérée au sein de la Société en plus de sa fonction de gérant, exceptée celle d'auditeur. Les modalités et les conditions de sa fonction peuvent être fixées par le conseil.

11. Les conseils de gérance de la Société doivent se tenir au Grand-Duché du Luxembourg.

12. Le quorum nécessaire pour la transaction des affaires est de 2 gérants dont au moins un devra être résident d'un pays autre que le Royaume-Uni. La réglementation 82 de la Table A n'est pas applicable à la Société.

13. Tout gérant du conseil de gérance ou gérant de la Société ou tout autre comité peut prendre part à une réunion d'un tel conseil ou comité au moyen d'un téléphone de conférence ou de matériel de communication semblable permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre simultanément. La participation par le biais de tels moyens constituera la présence en personne lors d'une réunion du conseil ou du comité et toute décision prise ainsi sera aussi valable et efficace qu'une résolution d'un tel conseil ou comité prise lors d'une réunion dûment tenue et constituée.

14. Malgré les dispositions de l'article 13, aucun gérant ne peut participer à un conseil de gérance par téléphone de conférence ou tout autre moyen de communication semblable s'il est situé au Royaume-Uni.

15. Les gérants peuvent exercer tous les pouvoirs dans la société pour emprunter ou lever des fonds, pour garantir les engagements de la Société et le capital non encore appelé (en tout ou en partie), pour émettre des obligations et toutes autres garanties suite à la responsabilité et aux obligations de la Société vis-à-vis des tiers. La disposition 69 de la Table A ne s'applique pas à la société.

16. La Société peut par résolution spéciale renvoyer tout gérant et nommer une autre personne à son poste.

17. La Société doit être uniquement engagée par les signatures des gérants.

18. Les gérants peuvent de temps en temps et à tout moment par procuration générale nommer toute société, entreprise, personne physique ou groupement de personne, à condition qu'ils ne soient pas résidents britanniques, s'ils sont désignés directement ou indirectement par les gérants, pour être le ou les mandataires de la Société pour des buts déterminés et avec des pouvoirs déterminés avec l'autorité et la discrétion nécessaires (n'excédant pas ceux accordés ou qui peuvent être exercés par les gérants en vertu des statuts) pour une période déterminée et à des conditions déterminées qu'ils estiment appropriés, et avec des pouvoirs déterminés pouvant contenir des dispositions appropriées pour la protection et la convenance des personnes traitant avec un tel mandataire si les gérants l'estiment indispensable et ils peuvent également autoriser un mandataire déterminé à déléguer tout ou partie des pouvoirs, autorités et discrétion dont il a été investi.

19. Le ou les gérants en fonction peuvent agir malgré n'importe quelle absence en leur sein, néanmoins, si et aussi longtemps que leur nombre est passé au-dessous du seuil fixé par ou conformément à ces statuts comme quorum nécessaire des gérants, le ou les gérants en fonction peuvent agir dans le but d'accroître le nombre de gérants au quorum nécessaire, ou de convoquer une assemblée générale de la Société pour cela uniquement.

Exclusion des gérants

20. Le poste de gérant doit être abandonnée ipso facto si le gérant:

- (a) sans le consentement de la Société donnée par l'assemblée générale, tient un autre poste dans la Société que celui de directeur de gestion ou de gérant; ou
- (b) est déclaré en faillite; ou
- (c) est déclaré interdit de gestion en vertu de la loi; ou
- (d) est déclaré fou ou victime de confusion mentale; ou
- (e) démissionne de sa fonction suite à une notification écrite à la Société; ou
- (f) est directement ou indirectement intéressé par tout contrat avec la Société ou profite par tout contrat avec la Société:

Cependant que le gérant ne devra pas quitter son poste en raison de son appartenance à une autre société qui a conclu des contrats ou qui fait un quelconque travail pour la Société s'il a déclaré la nature de son intérêt dans la manière requise par les lois applicables mais le gérant ne devra pas voter en ce qui concerne un tel contrat ou travail ou toute matière correspondante, et s'il vote sa voix ne devra pas être prise en compte.

21. La Société peut à tous moments diminuer ou augmenter le nombre des gérants lors d'une assemblée générale.

Livre de comptes

22. Les gérants veilleront à ce que des livres de comptes appropriés soient tenus en ce qui concerne:

- (a) toutes les sommes d'argent reçues et dépensées par la Société et les matières concernant les recettes et les dépenses;
- (b) toutes les ventes et achats de biens par la Société; et
- (c) les actifs et passifs de la Société.

23. Les livres de comptes doivent être gardés au siège social de la Société, ou à un endroit déterminé ou tout autre endroit que les gérants jugent appropriés, et qui sont toujours accessible à l'inspection par les gérants.

24. Les gérants devront de temps en temps déterminer si et dans quelle mesure et à quel moment et endroits et sous quelles conditions ou règlements, les comptes et livres de la Société ou chacun d'eux doivent être ouverts à l'inspection des associés de la Société qui ne sont pas des gérants, et aucun de ces associés (qui n'est pas gérant) n'a le droit d'inspecter un compte ou un livre ou document de la Société sauf si ce droit lui a été conféré par les statuts et une loi applicable ou s'il a été autorisé par les gérants ou la Société lors d'une assemblée générale.

25. (a) Les gérants devront conformément aux lois applicables être prêts à mettre à disposition et déposer à la Société lors de l'assemblée générale les comptes de profits et pertes, bilan et rapports qui sont mentionnés dans la présente section.

(b) Les gérants devront en cas de réception d'une demande écrite de tout associé envoyer à cet associé avant la date de l'assemblée générale une copie de chaque bilan (incluant les documents annexes demandés par la loi) qui doit être déposé à la Société pendant cette assemblée avec une copie du rapport du réviseur d'entreprises, mais concernant les obligations susmentionnées les gérants ne sont pas obligés d'envoyer une copie de chaque bilan et compte-rendu à tous les associés.

Vérification des comptes

26. Les réviseurs devront être nommés et leurs devoirs déterminés conformément aux lois applicables.

Dividende et réserve

27. La Société lors d'une assemblée générale peut déclarer des dividendes mais aucun dividende n'excédera la somme recommandée par les gérants.

28. Aucun dividende ne sera payé autrement qu'avec des bénéfices.

29. En ce qui concerne les droits des détenteurs de parts sociales (le cas échéant) auxquels sont attachés des droits spéciaux aux dividendes, tout dividende doit être déclaré et versé conformément aux montants versés aux parts sociales, mais si et aussi longtemps que rien n'est versé sur une des actions de la Société, les dividendes peuvent être déclarés et payés selon le montant des actions.

30. Si plusieurs personnes sont enregistrées en tant que codétenteur d'une action, chacune peut donner des récépissés effectués pour tout dividende ou tout autre argent payable en relation avec des actions.

31. Chaque dividende peut être payé par chèque ou warrant envoyé par courrier à l'adresse enregistrée de l'associé ou la personne attitrée ou en cas de codétenteurs à chacun des codétenteurs à son adresse enregistrée ou à telle personne déterminée ou à l'adresse que l'associé ou la personne attitrée ou un codétenteur le cas échéant peut désigner. Tout chèque ou warrant doit être payable à l'ordre de la personne à laquelle il est envoyé ou à l'ordre de toute autre personne que l'associé ou une personne attitrée ou un codétenteur le cas échéant peut désigner. En outre, les gérants peuvent verser un dividende à un associé ou à une personne attitrée pour cela par tout moyen, électronique ou autrement, correspondant à ce que les gérants selon les circonstances considèrent approprié.

32. Aucun dividende ne peut être porteur d'intérêts à l'encontre de la Société.

Dédommagement

33. Les gérants, managers et autres fonctionnaires ou employés pour la durée de la Société, agissant en relation avec les affaires de la Société ou n'importe lequel d'entre eux, doivent être dédommages et indemnisés sans égard aux profits et pertes de la Société pour tout acte, frais, réclamation, demandes, obligations et taxes, pertes, dommages et dépenses et toutes autres conséquences qu'ils ou l'un d'entre eux devra ou pourra supporter ou prendre en charge en raison de tout contrat conclu ou de tout acte effectué, concordant, omis ou commis pendant l'exécution de leurs fonctions ou de leurs supposées fonctions dans leurs attributions respectives excepté ceux (le cas échéant) qu'ils doivent subir ou prendre en charge suite à leur négligence ou défaillance volontaire respective et aucun d'entre eux ne sera responsable pour des actes, des récépissés, négligences ou défaillances d'un autre ou des autres ou pour signer tout reçu dans un intérêt de conformité ou pour des financiers ou autres personnes dont l'argent ou des effets appartenant à la Société doivent ou peuvent être consignés ou déposés pour une détention sûre ou à cause d'un défaut d'un titre de la Société ou tout bien acheté pour insuffisance ou déficience ou défaut d'un titre de la Société sur toute sûreté à propos de laquelle de l'argent ou des biens appartenant à la Société seront placés ou investis ou pour toute perte, malchance ou dommage résultant d'une des causes mentionnées ou des conséquences directes ou indirectes qui pourraient survenir dans l'exécution de leurs fonctions respectives ou en relation avec celles-ci, sauf si la même chose arrive à cause de leur propre négligence volontaire ou défaillance volontaire respectivement.

Notification

34. La Société peut donner une notification à chaque associé personnellement ou par courrier à son adresse enregistrée. Dans le cas où la notification est envoyée par la poste, l'envoi de la notification doit être assuré en mettant l'adresse correcte, en faisant un paiement préalable et en postant la lettre contenant la notification et en s'étant assuré, en cas de notification pour une assemblée, de l'expiration d'un délai de 24 heures entre l'envoi de la lettre et la tenue de l'assemblée, et dans tous les autres cas dans un délai dans lequel le courrier est habituellement délivré par la poste.

35. Une notification peut être donnée aux codétenteurs des actions en donnant une notification au codétenteur qui est nommé en premier dans le registre des associés en ce qui concerne les parts sociales.

36. La Société peut donner une notification aux personnes ayant des droits sur les parts sociales en conséquence du décès ou de la faillite d'un associé en l'envoyant par la poste par une lettre dûment timbrée, adressée à leur nom propre ou au représentant de la personne décédée, ou à un curateur de faillite, ou par une autre description comparable, à l'adresse (si existante) à Gibraltar fournie par les personnes revendiquant de tels droits ou (dans le cas où une telle adresse n'a été fournie) en donnant la notification d'une façon comparable à celle qui aurait été donnée, si le décès ou la faillite n'avait pas eu lieu.

37. Une notification de toute assemblée générale doit être donnée d'une des façons mentionnées ci-avant à tout associé excepté pour les personnes ayant des droits sur les parts sociales suite au décès ou à la faillite d'un associé qui, sans son décès ou sa faillite aurait eu le droit à recevoir une notification de l'assemblée générale. Aucune autre personne ne peut avoir le droit de recevoir des notifications concernant une assemblée générale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes sont estimés à environ quatre mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement, ledit transfert du siège administratif et de direction effective vers le Luxembourg n'est pas sujet à la perception d'un droit d'apport conformément à l'article 3-2 de la loi du 29 décembre 1971. WOLSELEY FINANCE (GIBRALTAR) LIMITED est une Société soumise au droit d'apport conformément à la législation fiscale de Gibraltar.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, P. van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 71, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2006.

J. Elvinger.

(021413/211/619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2006.

SOCIETE GENERALE DE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 59.276.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07157. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076362.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SICRIS IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 85.967.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07158. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076364.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ROSEBUD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 69.903.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07159. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076365.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

NOVASOL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 84.811.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07160. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076366.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

H FINANCIAL GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 111.174.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07162. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076367.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CONSULT IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 107.229.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 juin 2006 au siège social de la société

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg avec effet au 1^{er} juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07164. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076369.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

DE ANGELIS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 85.167.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n° 571 du 12 avril 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06139, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DE ANGELIS INTERNATIONAL, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076403.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

88863

CUM GRANO SALIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.940.000.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 86.375.

Gérance:

VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., Gérant, domicilié au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;
VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. (le Gérant) est renommé pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076382.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ACL PROPERTY THREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 114.201.

Extrait des résolutions des associés du 31 mars 2006

1. La démission de Mme Carole Caspari a été acceptée.
2. M. Bob Faber, expert-comptable, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, a été nommé comme nouveau gérant de la société pour une durée indéterminée et peut engager la société par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Pour extrait sincère et conforme
ACL PROPERTY THREE, S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03847. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076384.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE FINANCIERE EDITH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6488 Echternach, 8, rue des Vergers.
R. C. Luxembourg B 94.665.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2006

Monsieur Daniel Magitteri est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour l'exercice 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE EDITH S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07333. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076409.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ECAURIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 103.093.

ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH, dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation de la Société ECAURIS, S.à r.l. au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10614. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076713.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 109.885.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 2005, acte publié au Mémorial C n° 1422 du 20 décembre 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06604, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELORA AIR INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076411.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

GESLO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 60.379.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 juillet 1997, acte publié au Mémorial C n° 634 du 13 novembre 1997.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06618, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GESLO INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076412.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ATID S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 66.397.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 19 mai 2006

L'Assemblée appelle aux fonctions:

1) d'Administrateurs pour l'exercice 2006:

- Monsieur Patrick Giler,
- Monsieur Frank Maitry,
- Madame Anne-Marie Giler.

Monsieur Patrick Giler est nommé administrateur-délégué.

2) de commissaire aux comptes pour l'exercice 2006:

- Monsieur Daniel Magitteri.

Pour ATID S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07325. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(076415.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

CITY BIRD CARGO S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.544.

Il résulte d'une lettre recommandée adressée aux administrateurs de la Société CITY BIRD CARGO S.A., que le domiciliataire a dénoncé, avec effet immédiat, la domiciliation de la société au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10615. – Reçu 89 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(076716.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 4.229.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 30 juin 2006

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l. est appelée aux fonctions de réviseur d'entreprise pour l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE TELEPHONIE S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07330. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076419.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

MUKA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 112.476.

Constituée par-devant Me Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} décembre 2005, acte publié au Mémorial C n° 527 du 13 mars 2006.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06668, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MUKA INVESTMENTS, S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(076423.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

STRASBOURG S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.500.000.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg B 76.596.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Windhof en date du 20 juillet 2006

Nomination avec effet immédiat comme gérant technique chargé de la gestion quotidienne de la société STRASBOURG S.A.:

M. Guy Watry, né à Luxembourg-Ville, le 11 juillet 1951 et demeurant à L-4870 Lamadelaine, 6, rue de l'Eglise. Ce mandat expirera au 16 mars 2007.

Dans les départements techniques, la signature unique du gérant technique engagera valablement la société.

Windhof, le 20 juillet 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour STRASBOURG S.A.

Mme Ehlinger / M. R. Schintgen

Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10479. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076570.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

QUADRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 48.089.

ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation de la Société QUADRA HOLDING S.A. au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10616. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076719.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.087.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 19 mai 2006:

1. Le renouvellement des mandats d'administrateur de M. A.M. Pate III, M. Jerry Hopkins et M. Robert G. Read est ratifié pour les années sociales 2003, 2004, 2005 et 2006.

2. La nomination de M. John Hildbold en tant que commissaire aux comptes en remplacement d'INTERAUDIT est ratifiée à partir de l'année sociale 2001 jusqu'à l'année sociale 2006.

Pour TIFFANY ASPHALT INTERNATIONAL S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076721.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ISF, INTERNATIONAL STRATEGIC FINANCE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 56.964.

Par la présente, ETUDE TINTI-FATHOLAHZADEH dénonce, avec effet immédiat, la domiciliation de la société au 310, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 juillet 2006.

ETUDE TINTI & FATHOLAHZADEH

Le domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2006, réf. LSO-BS10613. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076725.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2006.

ProLogis POLAND XIV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 84.237.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07863, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081461.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

PILLARLUX HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 88.589.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 26 juillet 2002, acte publié au Mémorial C numéro 1458 du 9 octobre 2002. Les statuts ont été modifiés par-devant le même notaire en date du 13 janvier 2003, acte publié au Mémorial C numéro 317 du 25 mars 2003 et en date du 21 juillet 2003, acte publié au Mémorial C numéro 1184 du 12 novembre 2003.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00210, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PILLARLUX HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(081500.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND V, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.113.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07852, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081482.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.858.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07848, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081491.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND IV, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.780.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07846, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081493.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

FLEXIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 44.523.

In the year two thousand six, on the thirteenth of August, before Maître André Schwachtgen, acting in replacement of Maître Delvaux, Notary, with office in Luxembourg, to whom second named notary will remain the present deed,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of FLEXIFUND, a société d'investissement à capital variable with its registered office at Luxembourg, 14, rue Aldringen, R.C.S Luxembourg section B n° 44.523, incorporated under Luxembourg law pursuant to a deed of Maître Frank Baden on July 22, 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the year 1993, number 389, and the articles of incorporation were modified for the last time by notarial deed of March 8, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 2001, page 13.923

The Meeting appointed as Chairman of the meeting Claire Collet, employee, residing at Luxembourg

The Chairman appointed as Secretary Yasmine Charron, employee, residing at Luxembourg,

and as Scrutineer Lute Masangu, employee, residing at Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

The agenda of the present Meeting is the following:

I. Complete reformulation of the Company's articles of association to bring them into line with the provisions of the Law of 20 December 2002 which came into force on 13 February 2004;

- II. Deletion of the current §3 of the article 6 concerning the independence of the compartments;
- III. Giving the Company the option to demand the total redemption or conversion of shares when the remaining number of shares is considered insufficient (articles 12 § 3 and 13 § 4);
- IV. Possibility of paying the share redemption price by transferring shares (new article 13 § 5);
- V. Addition of the method of evaluation of collective investment undertakings, of swaps, Credit Default Swap, Equity Default Swap and Credit For Difference (article 14 § 7 (b), (g), (h), (i) and (j));
- VI. Suspension of the NAV in cases of merger, liquidation, disposal or any other sub-fund restructuring operation (article 15 § 1 (f));
- VII. Replacement of a fixed threshold by a threshold considered sufficient to guarantee efficient sub-fund management for sub-fund liquidation or merger in simplified form (article 32 § 4 1));
- VIII. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialised ne varietur by the appearing parties will also remain attached to the present deed.

III. This Meeting was convened by notices containing the agenda published in:

- the «Mémorial C» on 27 July 2006 nr 1449 and on 12 August 2006 nr 1547
- the «Luxemburger Wort» on 27 July 2006 and on 12 August 2006
- the «Lëtzeburger Journal» on 27 July 2006 and on 12 August 2006

IV. A first meeting of shareholders duly convoked was held on July 26, 2006, pursuant to a notarial deed received by Maître Jacques Delvaux in order to decide on the same agenda. This meeting could not take any decision, because the legal quorum of presence was not met.

V. That it appears from the attendance list, that out of 537.084,8 shares issued, 3.185,403 shares are represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the afore cited agenda of the meeting of which the shareholders have been informed before the meeting.

All these facts having been explained by the chairman and recognised correct by the members of the meeting, the meeting proceeds to its agenda. The meeting having considered the agenda, the chairman submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which are adopted in each case of unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolves to proceed to the complete reformulation of the Company's articles of association, to bring them into line with the provisions of the Law of 20 December 2002, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Second resolution

The general meeting resolves to delete the current §3 of the article 6 concerning the independence of the compartments, as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Third resolution

The general meeting resolves to insert in the articles of incorporation the option to demand the total redemption or conversion of shares when the remaining number of shares is considered insufficient (articles 12 § 3 and 13 § 4); as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Fourth resolution

The general meeting resolves to insert in the articles of incorporation the possibility of paying the share redemption price by transferring shares (new article 13 § 5); as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Fifth resolution

The general meeting resolves to insert in the articles of incorporation the method of evaluation of collective investment undertakings, of swaps, Credit Default Swap, Equity Default Swap and Credit For Difference (article 14 § 7 (b), (g), (h), (i) and (j)) as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Sixth resolution

The general meeting resolves to insert in the articles of incorporation the suspension of the NAV in cases of merger, liquidation, disposal or any other sub-fund restructuring operation (article 15 § 1 (f)); as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Seventh resolution

The general meeting resolves to amend article 32§4 1 in order to replace a fixed threshold by a threshold considered sufficient to guarantee efficient sub-fund management for sub-fund liquidation or merger in simplified form (article 32 § 4 1)); as shown in the amended version of the coordinated articles of incorporation that make part of the present deed.

Eighth resolution

The general meeting resolves, on the basis of the above resolutions, to amend the articles of incorporation of the Corporation, so that from now on they will read under coordinated form as follows:

Chapter I. Company name - Term - Objects - Registered office

Art. 1. Legal form and Company name. A limited company (société anonyme) in the form of an open-end investment company (société d'investissement à capital variable - «SICAV») named FLEXIFUND (hereinafter the «Company») has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the «Articles of Association»).

Art. 2. Term. The Company has been established for an indefinite term.

Art. 3. Object. The Company's sole object is to invest the funds that it has at its disposal in securities and/or other liquid financial assets with the aim of spreading the investment risks and of sharing the results of its asset management activities with its shareholders.

In general, the Company may take all measures and carry out, at its discretion, all transactions to further its object in the broadest sense of the term in the scope of the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings (the «Act»).

Art. 4. Registered office. The Company's registered office is located in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

In the event the Board of Directors considers that extraordinary political, economic or social events liable to compromise the Company's normal operations at the registered office or ease of communication with said registered office or by said office with other countries have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until said abnormal situation no longer exists. However, any such temporary measure shall have no effect on the Company's nationality, which, notwithstanding said temporary transfer of the registered office, shall continue to be a Luxembourg company.

The Company may, by simple decision of the Board of Directors, open branches or offices in the Grand Duchy of Luxembourg or elsewhere. The registered office may be moved within Luxembourg by simple decision of the Board of Directors.

Chapter II. Capital - Share features

Art. 5. Capital. The capital shall be represented by fully paid up shares without par value, which shall at all times be equal to the Company's net asset value.

The minimum capital is the amount provided for under the Act.

Art. 6. Sub-Funds. As decided by the Board of Directors, shares shall be organised into different sub-funds (hereinafter referred to as «sub-funds»), and the proceeds from the issue of the shares of each sub-fund shall be invested in securities and other liquid financial assets, on the basis of the investment policy determined by the Board of Directors, while taking into consideration the restrictions on investments provided for under the Act and current regulations.

Art. 7. Share categories and sub-categories. The Board of Directors may create share categories and/or sub-categories within a sub-fund corresponding to (i) a specific distribution policy, such as shares granting entitlement to dividends («distribution shares») or not granting entitlement to dividends («accumulation shares») and/or (ii) a specific cost structure and/or (iii) any other specificity applicable to a share category and/or sub-category.

Art. 8. Share form. All shares, regardless of the sub-fund, the category or sub-category to which it belongs, may be registered or bearer shares as decided by the Board of Directors.

Bearer shares may be issued as certificates in the form decided by the Board of Directors.

Registered shares shall be registered on the register of shareholders kept by the Company or by one or more individuals or legal entities that the Company appoints for this purpose. The entry must mention the name of each shareholder, his place of residence or address for service, the number of shares that he owns, the sub-fund, category and/or sub-category to which said shares belong and the amount paid for each of said shares. In the event a particular shareholder fails to provide an address to the Company, this fact may be mentioned on the register of shareholders and the shareholder's address shall be deemed to be the Company's registered office until the shareholder provides the Company with another address. Shareholders may change the address mentioned on the register at any time by sending written notice to the Company's registered office or to any other address stipulated by the Company. Any transfer of registered shares inter vivos or upon death shall be registered on the register of shareholders.

The owner of registered shares shall receive confirmation of registration in the register or, if the Board of Directors so authorises, a share certificate.

The share certificates shall be signed by two Company directors. These signatures may be either handwritten, printed or stamped. They shall be valid even if the signatories forfeit their power to sign same after the certificates have been printed. However, one of the signatories may be a person delegated by the Board of Directors. In this case, the signature must be handwritten.

Any shareholder who requests a certificate may be asked to pay for the remittance and physical delivery of the certificate. The rate, if any, applied for the physical delivery of certificates shall be specified in the prospectus.

Certificates may be exchanged at any time for certificates of a different form and denomination provided that the individual or legal entity that requests said exchange pays the price thereof.

Within the limits and conditions set by the Board of Directors, bearer shares may be converted into registered shares and vice versa, as requested by the shareholder in question. The shareholder may have to pay the costs of said conversion.

Registered shares shall be converted into bearer shares by cancelling the registered share certificates, if such certificates were issued, and by issuing one or more bearer share certificates in their stead. Said cancellation shall be recorded on the register of registered shares. Bearer shares shall be converted into registered shares by cancelling the bearer share certificates and, if need be, by issuing registered share certificates in their stead. Said issue shall be recorded on the register of registered shares.

The Company acknowledges only one shareholder per share. If a share is jointly owned, if title is split or if the share is disputed, individuals or legal entities claiming a right to the share shall appoint a sole representative to represent the share with regard to the Company. The Company shall be entitled to suspend the exercise of all rights attached to the share until said representative has been appointed.

Art. 9. Lost or damaged certificates. When a shareholder is able to prove to the Company that his share certificate has been lost or destroyed, a copy may be issued upon his request subject to terms and guarantees decided by the Company. As soon as the new certificate, marked «duplicate», has been issued, the original certificate shall become invalid.

Damaged share certificates may, once they have been returned to the Company, be exchanged for new certificates by order of the Company. Said damaged certificates shall be cancelled immediately.

The Company may charge the shareholder for the cost of the duplicate or new share certificate and all substantiated expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration on the register or with the destruction of the old certificate.

Art. 10. Issue of shares. The Board of Directors may issue new shares at any time and without limitation, without granting current shareholders a preferential subscription right to the shares to be issued. Any new shares issued must be fully paid up.

When the Company offers shares for subscription, the price per share offered shall be equal to the net asset value of the shares of the sub-fund, category and/or sub-category in question (or where applicable, the initial subscription price specified in the prospectus), increased, where applicable, by the costs and fees set by the Board of Directors.

The subscription price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

Subscription applications may be suspended on the terms and conditions provided for in these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate responsibility for accepting subscriptions, receiving payment of the price of the new shares to be issued and for issuing same to any director, executive director or other representative duly authorised for this purpose.

Further to a decision by the Board of Directors, fractional shares may be issued for registered shares and for bearer shares and credited to the shareholder's share account. Said fractional shares shall grant entitlement to dividends on a pro rata basis.

The Board of Directors may agree to issue shares in consideration of a contribution in kind of securities, in compliance with the current legislation and in particular with the obligation to produce a valuation report by the Company's auditor and provided that such securities correspond to the sub-fund's investment policy and investment restrictions as described in the Company's prospectus.

Art. 11. Restrictions on purchase of the company's shares. The Company may restrict or prohibit the ownership of the Company's shares by any individual or legal entity if such possession constitutes a breach of current law or is harmful to the Company in other ways.

Art. 12. Conversion of shares. Save for specific restrictions decided by the Board of Directors and mentioned in the prospectus, all shareholders may request that all or part of their shares of a certain category / sub-category be converted into shares of a same or another category / sub-category within the same sub-fund or in a different sub-fund.

The conversion price of the shares shall be calculated on the basis of the respective net asset value of both share categories / sub-categories in question calculated on the same calculation date, factoring in, where applicable, costs and fees set by the Board of Directors.

If a share conversion causes the number or total net asset value of shares that a shareholder owns in a given share category/ sub-category to fall below the minimum number or value determined by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to convert all his shares in said category / sub-category.

Converted shares shall be cancelled.

Conversion applications may be suspended in accordance with the terms and conditions of these Articles of Association.

Art. 13. Redemption of shares. All shareholders may request the Company to redeem all or part of his shares in accordance with the terms and conditions set by the Board of Directors in the prospectus and within the limits imposed by law and these Articles of Association.

The redemption price shall be paid within a time frame to be determined by the Board of Directors but which may not exceed seven bank business days in Luxembourg after the date on which the applicable net asset value has been calculated.

The redemption price shall be equal to the net asset value per share of the sub-fund, category / sub-category concerned, less, where applicable, any costs and fees set by the Board of Directors.

If a redemption request causes the number or total net asset value of the shares that a shareholder owns in a share category / sub-category to fall below such minimum number or value set by the Board of Directors, the Company may compel said shareholder to redeem all of his shares in said share category / sub-category.

The Board of Directors may pay the redemption price to any consenting shareholder by allocation in kind of the securities of the sub-fund in question, provided that the other shareholders do not sustain a loss and a valuation report is drawn up by the Company's auditor. The nature or type of assets to be transferred in such case shall be determined by the manager in compliance with the sub-fund's investment policy and restrictions.

All redeemed shares shall be cancelled.

Redemption applications may be suspended in accordance with the terms and conditions set forth in these Articles of Association.

Art. 14. Net asset value. The Company shall calculate the net asset value of each sub-fund, the net asset value per share for each category and sub-category of share and the issue, conversion and redemption prices at least one per month, at to a frequency to be set by the Board of Directors.

The net asset value of each sub-fund shall be equal to the total value of the assets of said sub-fund less the sub-fund's liabilities.

The net asset value per share is obtained by dividing the net assets of the sub-fund in question by the number of shares issued for said sub-fund, considering, where applicable, the breakdown of the net assets of said sub-fund between the various share categories and sub-categories of the sub-fund in question.

Said net value shall be expressed in the currency of the sub-fund in question or in any other currency that the Board of Directors may choose.

The day on which the net asset value is calculated shall be referred to in these Articles of Association as the «Calculation Date».

The valuation methods shall be as follows:

The Company's assets include:

(1) cash in hand and cash deposits, including interest accrued but not yet received and interest accrued on these deposits until the payment date;ue will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;

(2) all bills and drafts payable at sight and amounts receivable (including the proceeds of the sale of securities which have not yet been collected);

(3) all securities, units, shares, bonds, option rights, subscription rights and other investments and securities which are the property of the Company;

(4) all cash or stock dividends, and payments receivable by the Company if the Company is aware of such;

(5) all interest accrued but not yet received and all interest generated up to the payment date by securities which are the property of the Company, unless such interest is included in the principal of these securities;

(6) the Company's formation expenses, insofar as these have not been written down;

(7) all other assets, whatever their nature, including prepaid expenses.

Without prejudice to the specific provisions applicable to any sub-fund, category and/or sub-category, the value of these assets shall be determined as follows:

(a) the value of cash in hand and cash deposits, bills and drafts payable at sight and amounts receivable, prepaid expenses, and dividends and interest due but not yet received, shall comprise the nominal value of these assets, unless it is unlikely that this value could be received; in that event, the value will be determined by deducting an amount which the Company deems adequate to reflect the actual value of these assets;

(b) the value of shares in undertakings for collective investment shall be determined on the basis of the last net asset value available;

(c) the valuation of all securities listed on a stock exchange or any other regulated market which functions regularly, is recognised and accessible to the public, is based on the most recent price in Luxembourg on the calculation date and, if the securities concerned are traded on several markets, on the basis of the most recent price on the major market on which they are traded; if this price is not a true reflection, the valuation shall be based on the probable sale price estimated by the Board of Directors in a prudent and bona fide manner.

(d) Unlisted securities or securities not traded on a stock exchange or another regulated market which functions in a regular manner, is recognised and accessible to the public, shall be valued on the basis of the probable sale price estimated in a prudent and bona fide manner.

(e) Securities denominated in a currency other than the currency in which the sub-fund concerned is denominated shall be converted at the exchange rate prevailing on the calculation date.

(f) The Board of Directors is authorised to draw up or amend the rules in respect of the relevant valuation rates. Decisions taken in this respect shall be included in the prospectus.

(g) swaps will be valued on the basis of the difference between the value of all future interest payable by the Company to its counterparty on the valuation date at the zero coupon swap rate corresponding to the maturity of these payments and the value of all future interest payable by the counterparty to the Company on the valuation date at the zero coupon swap rate corresponding to the maturity of these payments;

For the «FIX» compartments, the swaps will be valued as follows:

- The interest payable collected by the Company (future interest generated by the bonds portfolio and/or liquid assets investments) and paid back by it to the counterparty, pursuant to swap contracts, must be discounted on the valuation date at the zero coupon swap rate corresponding to the maturity of the payable interest;

- The interest payable by the counterparty to the Company on the expected dates and on maturation of a compartment (i.e. the capital expected at maturity and the amount corresponding to the result of derivative instruments) is discounted on the valuation date at the zero coupon swap rate corresponding to the maturity of the interest payable;

- The value of swaps results from the difference between these two discounts.

At the time the underlying asset is adjusted due to any redemptions or subscriptions, this occurs without any effect on the net asset value because it is performed on the basis of the market valuation of the swap contracts (mark to market). The fees requested by the compartment ensure that the shareholders are not adversely affected.

(h) the internal valuation model for CDS utilises as inputs the CDS rate curve, the cover rate and a discounted rate (LIBOR or market swap rate) to calculate the mark-to-market. This internal model also produces the rate curve for default probabilities. To establish the CDS rate curve, data from a certain number of counterparties active in the CDS market are used. The manager uses the valuation of the counterparties' CDS to compare them with the values obtained from the internal model. The starting point for the construction of the internal model is parity between the variable portion and fixed portion of the CDS on signing the CDS.

(i) since EDS (Equity Default Swaps) are triggered by an event affecting a share, their valuation depends mainly on the volatility of the share and its asymmetrical position. The higher the volatility, the greater the risk that the share will reach the 70% threshold and therefore the greater the EDS spread. The spread of a company's CDS also reflects its volatility, since high volatility of the share indicates high volatility of the assets of the company in question and therefore a high probability of a credit event. Given that the spreads of both EDS and CDS are correlated with the implicit volatility of the shares, and that these relations have a tendency to remain stable over time, an EDS can be considered as a proxy for a CDS. The key point in the valuation of an EDS is to calculate the implicit probability of a share event. Two methods are generally accepted: the first consists of utilising the market spread of the CDS as input in a model to evaluate the EDS; the second utilises the historic data of the share in question to estimate that probability. Although historic data do not necessarily present a good guide as to what may happen in the future, such data can reflect the general behaviour of a share in the face of crises. In comparing the two approaches, it is very rare to see historic probabilities higher than the shares' implicit probabilities;

(j) the valuation of a CFD (Contract for Difference) will at any given moment reflect the difference between the latest known price of the underlying stock and the valuation that was taken into account when the transaction was signed. The mark-to-market value of CDS is calculated using an internal valuation model based on the CDS rate curve, the recovery rate and a discount rate (LIBOR or market swap rate). This model is also used to produce the probability of default curve. The CDS rate curve is modelled using data for a number of counterparties active in the CDS market. The manager uses counterparty CDS valuations to compare them with the valuations produced by the internal model. The basic assumption on which the internal model is based is an equal balance between the variable and fixed portions of the CDS at the time the CDS is contracted.

The Company's liabilities include:

- (1) all loans, matured bills and accounts payable;
- (2) all known liabilities, whether or not due, including all contractual obligations due and relating to payment in cash or kind, including the amount of dividends announced by the Company but yet to be paid;
- (3) all reserves, authorised or approved by the Board of Directors, including reserves set up in order to cover a potential capital loss on certain of the Company's investments;
- (4) any other undertakings given by the Company, except for those represented by the Company's equity. For the valuation of the amount of these other liabilities, the Company shall take account of all the charges for which it is liable, including, without restriction, the costs of incorporation and any subsequent amendments to the Articles of Association, the prospectus and any other documents relating to the Company, commissions and fees payable to the manager, accountant, depository bank, correspondents, domiciliary agent, administrative agent, transfer agent, paying agents and any other agents, service providers, proxies and/or employees of the Company, and to the Company's permanent representatives in the countries where it is subject to registration, the fees of legal assistance and auditing the Company's annual accounts, marketing costs, costs of printing and publishing documents for the sale of shares, the costs of printing annual and interim financial reports, the costs for printing bearer shares, the costs for holding General Meetings and meetings of the Board of Directors, reasonable travel expenses for directors and non-executive directors, directors' fees, the costs of registration statements, all taxes and duties payable to government departments and stock exchanges, the costs of publishing the issue and redemption prices and any other operating costs, including financial charges, bank charges or brokerage incurred upon the purchase and sale of assets or otherwise and all other administrative expenses. When assessing the amount of these liabilities, the Company shall take account of regular and periodic administrative and other expenses on a pro rata temporis basis.

The assets, liabilities, expenses and fees not allocated to a sub-fund, category or sub-category shall be apportioned to the various sub-funds, categories or sub-categories in equal parts or, subject to the amounts involved justifying this, proportionally to their respective net assets. Each of the Company's shares which is in the process of being redeemed shall be considered as a share issued and existing until closure on the calculation date relating to the redemption of such share and its price shall be considered as a liability of the Company as from closing on the date in question until such time as the price has been duly paid. Each share to be issued by the Company in accordance with subscription applications received shall be considered as issued as from closing on the calculation date of its issue price and its price shall be considered as being an amount due to the Company until such time as it has been duly received by the Company. As far as possible, account shall be taken of any investment or disinvestment decided by the Company until the calculation date.

Art. 15. Suspension of the calculation of the net asset value and the issue, conversion and redemption of the shares. Without prejudice to legal causes for suspension, the Company's Board of Directors may at any time temporarily suspend the calculation of the net asset value of shares of one or more sub-funds as well as the issue, conversion and redemption of shares in the following cases:

(a) during any period when one or more currency markets or a stock exchange, which are the main markets or exchanges where a substantial portion of a sub-fund's investments at a given time are listed, is/are closed, except for normal closing days, or during which trading is subject to major restrictions or is suspended;

(b) when the political, economic, military, currency, social situation or any event of force majeure beyond the responsibility or power of the Company makes it impossible to dispose of one assets by reasonable and normal means, without seriously harming the shareholders' interests;

(c) during any failure in the means of communication normally used to determine the price of any of the Company's investments or the going prices on a particular market or exchange;

(d) when restrictions on foreign exchange or transfer of capital prevents transactions from being carried out on behalf of the Company or when purchases or sales of the Company's assets cannot be carried out at normal exchange rates;

(e) as soon as a decision has been taken to either liquidate the Company or one or more sub-funds;

(f) to determine an exchange parity under a merger, partial business transfer, demerger transaction or any restructuring operation within, by or in one or more sub-funds of the Company and for a maximum period of two bank business days in Luxembourg;

(g) as well as in all events where the Board of Directors considers pursuant to a reasoned resolution that such suspension is necessary to protect the general interests of the shareholders concerned.

In the event the calculation of the net asset value is suspended, the Company shall immediately and in an appropriate manner inform the shareholders who requested the subscription, conversion or redemption of the shares of the sub-fund(s) in question.

In the event the total net redemption /conversion applications received for a given sub-fund on the date of calculation of the net asset value concerns more than 10% of the net assets of the sub-fund in question, the Board of Directors may decide to reduce and/or defer the redemption/ conversion applications on a pro rata basis so as to reduce the number of shares redeemed/ converted to date to no more than 10% of the net assets of the sub-fund in question. Any redemption/ conversion applications thus deferred shall be given priority in relation to redemptions/conversion applications received on the next day of calculation of the net asset value, again subject to the aforementioned limit of 10% of the net assets.

In exceptional circumstances which could have a negative impact on shareholders' interests, or in the event of subscription, redemption or conversion applications exceeding 10% of a sub-fund's net assets, the Board of Directors reserves the right not to determine the value of a share until such time as the required purchases and sales of securities have been made on behalf of the sub-fund. In that event, subscription, redemption and conversion applications in the pipeline will be processed simultaneously on the basis of the net asset value so calculated.

Pending subscription, conversion and redemption applications may be withdrawn by written notification provided that such notification is received by the company prior to lifting of the suspension. Pending applications will be taken into account on the first calculation date following lifting of the suspension. If all pending applications cannot be processed on the same calculation date, the earliest applications shall take precedence over more recent applications.

Chapter III. Management and supervision of the company

Art. 16. Directors. A Board of Directors comprised of at least three members shall manage the Company. Board members do not need to be Company shareholders. The General Meeting of shareholders shall appoint them for a term of office of six years at most, which shall be renewable.

The General Meeting may remove a director from office at will.

If the seat of a director appointed by the General Meeting of shareholders become vacant, the directors still in office may temporarily appoint a director. In this case, the General Meeting shall make a permanent appointment at its next meeting.

Art. 17. Chairmanship and Board meetings. The Board of Directors shall appoint a Chairman and possibly one or more Vice-Chairmen from amongst its members. It may also appoint a secretary who does not need to be a director.

The Board of Directors shall meet at the request of the Chairman or, if he is unable to act, a Vice-Chairman or two directors whenever this is in the Company's best interests, at the place, date and time specified in the notice of meeting. Any director who is unable to attend a Board meeting may appoint another director, in writing, telex, fax or any other means of electronic transmission, to represent him and to vote in his stead. A director may represent one or more of his colleagues.

Save for an emergency, all directors shall be given at least 24 hours' notice in writing of any Board meeting. In the event of an emergency, the nature and the reasons thereof shall be mentioned in the notice of meeting. There shall be no need for such notice of meeting if each director consents in writing or by cable, telegram, telex or fax to such waiver of notice. A specific notice of meeting shall not be required for a Board meeting held at a time and venue specified in a resolution that has already been adopted by the Board of Directors.

Board meetings shall be chaired by the Chairman or, in his absence, the eldest of the Vice-Chairmen, if any, or in their absence, the delegated director, if any, or in his absence, the eldest director attending the meeting.

The Board of Directors may conduct business and act only if the majority of directors are present or represented. Decisions shall be taken by a simple majority of votes by the directors attending the meeting or represented. If, during a Board meeting, there is a tie in voting for or against a decision, the person chairing the meeting shall have a casting vote.

All directors may participate at a Board meeting by telephone conference or by other like means of communications where all individuals attending said meeting can hear one another. Participation at a meeting by these means amounts to attendance in person at said meeting.

Notwithstanding the foregoing provisions, a Board decision may also be taken by circular letter. Such decision shall be approved by all directors who sign a single document or multiple copies thereof. Such decision shall have the same validity and force as if it had been taken at a meeting that had been duly convened and held.

The Chairman or the person who chairs the meeting in his absence shall sign the minutes of Board meetings.

Art. 18. Board powers. The Board of Directors shall have the broadest powers to carry out all acts of management or disposal in the Company's best interests. All powers not expressly reserved to the General Meeting under current law or these Articles of Association shall be the remit of the Board of Directors.

The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall have the broadest powers to decide on the investment policy and investment restrictions for the Company and each of its sub-funds, in compliance with the Act.

With regard to third parties, the Company shall be validly committed by the joint signature of two directors or the sole signature of all individuals to whom powers of signature have been delegated by the Board of Directors.

Art. 19. Daily management. The Company's Board of Directors may delegate its powers relating to the daily management of the Company's business (including the right to act as the Company's authorised signatory) and to represent it for said management either to one or more directors or to one or more agents who need not necessarily be Company shareholders. Said individuals shall have the powers conferred on them by the Board of Directors. They may sub-delegate their powers, if authorised by the Board of Directors. The Board of Directors may also grant all special mandates by notarised power of attorney or by private power of attorney.

In order to reduce the operating and administrative expenses, while making it possible to achieve more extensive diversification of investments, the Board of Directors may decide that all or part of the Company's assets shall be jointly managed with assets owned by other collective investment undertakings or that all or part of the assets of sub-funds, categories and/or sub-categories shall be jointly managed between them.

Art. 20. Investment policy. The Board of Directors, applying the principle of the spreading of risks, shall have the power to determine the investment policy of each of the Company's sub-funds and the guidelines to be followed in managing the Company, subject to the investment restrictions provided for under current law and those adopted by the Board of Directors.

Art. 21. Delegation of management and advice. The Company may enter into one or more management agreement(s), in the broadest sense of the term within the meaning of the Act, or consultancy agreements with any Luxembourg or foreign company within the limits and subject to the conditions authorised by law.

Art. 22. Invalidation clause. No contract and transaction that the Company may enter into with other companies or firms may be affected or invalidated by the fact that one or more directors or executive directors of the Company has/have any interest whatsoever in such other company or firm or by the fact that he is a director, shareholder or partner, executive director or employee thereof.

The director or executive director of the Company who is a director, executive director or employee of a company or firm with which the Company signs contracts or otherwise does business shall not thereby be deprived of the right to deliberate, vote and act in connection with matters related to such contracts or such business. In the event a director or an executive director has a personal interest in a Company transaction, said director or executive director shall inform the Board of Directors of his personal interest and shall not deliberate or take part in the vote on said transaction. A report on said transaction and on the personal interest of such director or non-executive director shall be submitted at the next meeting of shareholders.

Art. 23. Company auditor. The accounting data set forth in the annual report drawn up by the Company shall be audited by an authorised company auditor who shall be appointed by the General Meeting for the term of office that it shall set and who shall be remunerated by the Company.

Chapter IV. General meetings

Art. 24. Representation. The duly formed meeting of the Company's shareholders shall represent all Company shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the Company's operations. Resolutions voted at such meetings shall be binding on all shareholders, regardless of the category or sub-category of shares they own. However, if the decisions concern exclusively the specific rights of shareholders of a sub-fund, a category or sub-category or if there is a risk of conflict of interest between the various sub-funds, said decisions must be taken by a general meeting representing the shareholders of said sub-fund, said category or sub-category.

Art. 25. General meeting of shareholders. The Annual General Meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the Company's registered office or at any other place in the Grand Duchy of Luxembourg specified in the notice of meeting, on the fourth Thursday of April at 10.00 a.m. If said day is a legal public or banking holiday in Luxembourg, the Annual General Meeting shall be held on the next bank business day. The Annual General Meeting may be held abroad if the Board of Directors records, at its sole discretion, that this change of venue is necessary on account of exceptional circumstances.

All other General Meetings of shareholders shall be held at the date, time and place specified in the notice of meeting.

Meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, the eldest Vice-Chairman, if any, or in his absence, a delegated Director, if any, or, in his absence, one of the directors or any other person appointed by the Meeting.

Art. 26. Votes. Votes shall be on a one-share one-vote basis and all shares, regardless of the sub-fund to which they belong shall take an equal part in decision-making at the General Meeting. Fractional shares shall have no voting right.

All shareholders may attend meetings either in person or by appointing any other individual as a representative in writing, by cable, telegram, telex or fax.

Art. 27. Quorum and majority conditions. Unless otherwise provided for under current law or these Articles of Association, the resolutions of the General Meeting of Shareholders shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented; account shall not be taken of abstentions.

Chapter V. Financial year

Art. 28. Financial year. The financial year shall begin on 1 January of each year and end on the thirty first of December of the same year.

Art. 29. Allocation of the annual profit/loss. Dividends may be distributed provided that the Company's net assets at all times exceed the minimum capital provided for by law.

Following a proposal by the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders shall decide, for each category/sub-category of shares, on a dividend and the amount of the dividend to be paid to the distribution shares.

The Company will annually make a distribution to the distribution shares at least all interest income received, less fees, commissions and expenses, which will be deducted on a proportional basis.

The Board of Directors may, in accordance with current law, distribute interim dividends.

The Board of Directors may decide to distribute dividends in the form of new shares instead of dividends in cash, in accordance with the terms and conditions that it sets.

Dividends shall be paid in the currency of the sub-fund, unless the Board of Directors decides otherwise.

Chapter VI. Dissolution - Liquidation - Merger - Contribution

Art. 30. Dissolution. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting of Shareholders, ruling as for the amendment of the Articles of Association.

If the Company's capital falls to less than two thirds of the minimum legal capital, the directors may submit the question of the Company's dissolution to the General Meeting, which shall deliberate without a quorum by a simple majority of the shareholders in attendance or represented at the Meeting; account shall not be taken of abstentions. If the capital falls to less than one quarter of the minimum legal capital, the General Meeting shall also deliberate without a quorum, but the dissolution may be decided by the shareholders owning one quarter of the shares represented at the Meeting.

The Meeting must be convened to ensure that it is held within a forty-day period as from the date on which the net assets are recorded to be respectively less than two thirds or one quarter of the minimum capital.

Art. 31. Liquidation. In the event of the dissolution of the Company, it shall be liquidated by one or more liquidators, natural persons or legal entities that the General Meeting shall appoint and whose powers and fees it shall set.

The liquidators shall allocate the net proceeds of the liquidation of each sub-fund / category / sub-category between the shareholders of said sub-fund/ category / sub-category in proportion to the number of shares they own in said sub-fund, category or sub-category.

The proceeds of the liquidation that are not distributed at the end of the liquidation procedure shall be deposited with the [Luxembourg] Consignment Office (Caisse de Consignation) and held for unidentified shareholders until expiry of the thirty year limitation period.

Art. 32. Liquidation, merger, transfer of sub-funds. The General Meeting of shareholders of a sub-fund may decide on:

- 1) either the pure and simple liquidation of said sub-fund,
- 2) or the closure of said sub-fund by transfer to another sub-fund of the Company,
- 3) or the closure of said sub-fund by transfer to another Luxembourg collective investment undertaking within the limits authorised by the Act.

In this case, no quorum shall be required and resolutions shall be adopted by a simple majority of shareholders in attendance or represented.

In the event of a transfer to a mutual fund (fonds commun de placement), the formal agreement of the shareholders concerned shall be required and the decision taken in relation to the transfer shall bind only the shareholders deciding in favour of said transfer.

The same decisions may be taken by the Board of Directors with the majority of its members in the following cases only:

- 1) when the net assets of the sub-fund concerned fall under a threshold deemed to be adequate for the efficient management of the sub-fund.
- 2) when substantial changes occur in the political, economic and social situation, or if such a move is in the best interest of the shareholders.

Decisions thus taken either by the General Meeting or by the Board of Directors shall be published in the press as provided for in the prospectus to inform the shareholders.

In the event of the closure of a sub-fund by transfer, the shareholders of said sub-fund shall have the right, for a one-month period as from the publication provided for in the previous paragraph, to request the redemption of their shares. In this case, they shall not be charged any redemption costs. Upon expiry of said period, the decision to transfer shall bind all of the shareholders of said sub-fund who have not used said right.

In the event of the pure and simple liquidation of a sub-fund, the net assets shall be distributed between the eligible parties in proportion to the assets they own in said sub-fund. Assets not distributed at the end of the liquidation procedure shall be deposited with the depository bank for a period that may not exceed six months as from said date. After said period, the assets shall be deposited with the [Luxembourg] Consignment Office (Caisse de Consignation) until expiry of the statutory limitation period.

Chapter VII. Final provisions

Art. 33. Deposit of company assets. Insofar as required by law, the Company shall enter into a depository agreement with a bank or savings institution within the meaning of the Amended Act of 5 April 1993 relating to the supervision of the financial sector (the «Depository Bank»).

The Depository Bank shall have the powers and responsibilities provided for by law.

If the Depository Bank wishes to withdraw, the Board of Directors shall endeavour to find a replacement within 2 months as from the date when the withdrawal became effective. The Board of Directors may terminate the depository agreement but may only terminate the Depository Bank's appointment if a replacement has been found.

Art. 34. Amendments of the articles of association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting of Shareholders, subject to the quorum and voting criteria required under current law and the requirements of these Articles of Association.

Art. 35. Statutory provisions. For all matters not governed by these Articles of Association, the parties refer to the Companies Act of 10 August 1915 and amendments thereto and to the Act of 20 December 2002 on collective investment undertakings.

The Meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and by the notary.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company, as a result of this document are estimated at EUR 3,900.-.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English text and the French translation, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the French translation/Suit la version française:

L'an deux mille six, le trente août, par devant Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier reste dépositaire du présent acte,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société d'investissement à capital variable dénommée FLEXIFUND, avec siège social à Luxembourg, 14, rue Aldringen, inscrite au R.C.S Luxembourg section B numéro 44.523, constituée suivant acte reçu le 22 juillet 1993 par Maître Frank Baden, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 août 1993, numéro 389 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 8 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 2001, page 13.923

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Claire Collet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Yasmine Charron, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Président choisit comme scrutateur Lute Masangu, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président a déclaré et prié le notaire d'acter que:

I. La présente assemblée à pour ordre du jour:

1. Refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002 entrée en vigueur le 13 février 2004;
2. Suppression des dispositions relatives au cloisonnement des compartiments à l'égard des tiers;
3. Ouverture de la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (nouveaux articles 12 §3 et 13 §4);
4. Possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (nouvel article 13 §5);
5. Ajout de la méthode d'évaluation des OPC, swaps, Credit Default Swap, Equity Default Swap et Credit For Difference (nouvel article 14 §7 (b), (g), (h), (i) et (j));
6. Suspension de VNI en cas de fusion, liquidation, scission et toute opération de restructuration de compartiment (nouvel article 15 §1 (f));
7. Remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (nouvel article 32 §4 1);
8. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence, qui, signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés paraphées ne varietur par les parties comparantes resteront également attachées au présent acte.

III. La présente Assemblée a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour publiés dans:

- le «Mémorial C» du 27 juillet 2006 au n° 1449 et du 12 août 2006 au n° 1547
- le «Luxemburger Wort» du 27 juillet 2006 et du 12 août 2006
- le «Lëtzebuurger Journal» du 27 juillet 2006 et du 12 août 2006

IV. Qu'une première assemblée générale extraordinaire ayant eu pour objet le même ordre du jour et réunie devant le notaire Jacques Delvaux en date du 26 juillet 2006, n'a pu délibérer valablement, étant donné qu'il n'était représenté à cette assemblée qu'un nombre d'actions inférieur à la moitié du capital social.

V. Qu'il apparaît de la liste de présence que 3.185,403 actions sur les 537.084,8 actions en circulation, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée.

VI. Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société afin de soumettre cette dernière aux dispositions de la loi du 20 décembre 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer dans les statuts les dispositions relatives au cloisonnement des compartiments à l'égard des tiers (article 6§3),

de sorte que cet article aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer dans les statuts la possibilité pour la Société d'exiger une conversion ou un rachat total des actions lorsque le nombre d'actions subsistantes est jugé insuffisant (nouveaux articles 12 §3 et 13 §4);

de sorte que ces articles auront la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Quatrième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer dans les statuts la possibilité de payer le prix de rachat d'actions par cession d'actifs (nouvel article 13 §5);

de sorte que cet article aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Cinquième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer dans les statuts la méthode d'évaluation des OPC, swaps, Credit Default Swap, Equity Default Swap et Credit For Difference (nouvel article 14 §7 (b), (g), (h), (i) et (j));

de sorte que cet article aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Sixième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'insérer dans les statuts la suspension de la VNI en cas de fusion, liquidation, scission et toute opération de restructuration de compartiment (nouvel article 15 §1 (f));

de sorte que cet article aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après.

Septième résolution

L'assemblée des actionnaires décide le remplacement d'un seuil fixe par un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment pour une liquidation ou fusion de compartiment sous forme simplifiée (nouvel article 32 §4 1)

de sorte que cet article aura la teneur plus amplement renseignée dans les statuts coordonnés dont question ci-après

Huitième résolution

L'assemblée des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent, de modifier les statuts coordonnés de la société pour leur donner la teneur nouvelle suivante:

Titre I. Dénomination - Durée - Objet - Siège de la société

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe en vertu des présents statuts (ci-après «les Statuts») une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de FLEXIFUND (ci-après dénommée «la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds, récoltés dans le public par une offre publique ou privée, en valeurs mobilières de toutes espèces dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet dans le sens le plus large de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif (ci-après la «Loi»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce

siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La Société peut établir, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration.

Titre II. Capital social - Caractéristiques des actions

Art. 5. Capital social. Le capital social est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal à la valeur de l'actif net de la Société.

Le capital minimum est celui prévu par la Loi.

Art. 6. Compartiments d'actifs. Les actions seront, selon ce que le conseil d'administration décidera, de différentes classes (ci-après désignées par «compartiment»). Le produit de l'émission de chacun des compartiments sera placé en valeurs mobilières et autres actifs financiers liquides suivant la politique d'investissement déterminée par le conseil d'administration, compte tenu des restrictions d'investissement prévues par la Loi et la réglementation en vigueur.

Art. 7. Catégories et sous-catégories d'actions. Au sein d'un compartiment, le conseil d'administration peut établir des catégories et/ou sous-catégories d'actions correspondant à (i) une politique de distribution spécifique, telle que donnant droit à des dividendes («actions de distribution») ou ne donnant pas droit à des dividendes («actions de capitalisation»), et/ou (ii) une structure spécifique de frais, et/ou (iii) toute autre spécificité applicable à une catégorie et/ou sous-catégorie d'actions.

Art. 8. Forme des actions. Toute action, quel que soit le compartiment, la catégorie ou la sous-catégorie dont elle relève, pourra être, sur décision du conseil d'administration, nominative ou au porteur.

Les actions au porteur pourront être émises sous la forme de certificats dans les formes qui seront déterminées par le conseil d'administration.

Les actions nominatives seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. L'inscription doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le compartiment, la catégorie et/ou la sous-catégorie à laquelle ces actions correspondent ainsi que le montant payé pour chacune de ces actions. Au cas où pareil actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, mention pourra en être faite au registre des actionnaires et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ceci jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par l'actionnaire. L'actionnaire pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre par une déclaration écrite envoyée au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être fixée par la société. Tout transfert d'actions nominatives entre vifs ou à cause de mort sera inscrit au registre des actionnaires.

Le propriétaire d'actions nominatives recevra une confirmation d'inscription dans le registre ou, si le conseil d'administration l'autorise, un certificat représentatif de ses actions.

Les certificats d'actions portent la signature de deux administrateurs de la Société. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen de griffes. Elles resteront valables même dans le cas où les signataires perdraient leur pouvoir de signer après l'impression des titres. Toutefois, l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas elle doit être manuscrite.

La remise et la livraison matérielle des certificats pourront être mises à la charge de l'actionnaire demandant l'émission matérielle de ces certificats. Le tarif éventuellement appliqué pour la livraison matérielle des titres sera précisé dans le prospectus.

Les certificats peuvent à tout moment être échangés contre des certificats de forme ou de coupure différente moyennant paiement par celui qui en fait la demande des frais entraînés par cet échange.

Dans les limites et conditions fixées par le conseil d'administration, les actions au porteur peuvent être converties en actions nominatives et inversement sur demande du propriétaire des actions concernées. Cette conversion peut donner lieu au paiement par l'actionnaire des frais entraînés par cet échange.

La conversion d'actions nominatives en actions au porteur sera effectuée par annulation des certificats d'actions nominatives, si de tels certificats ont été émis, et par émission d'un ou de plusieurs certificats d'actions au porteur en leur lieu et place, et une mention devra être faite au registre des actions nominatives constatant cette annulation. La conversion d'actions au porteur en actions nominatives sera effectuée par annulation des certificats d'actions au porteur, et, s'il y a lieu, par émission de certificats d'actions nominatives en leur lieu et place, et une mention sera faite au registre des actions nominatives constatant cette émission.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action jusqu'à ce que ce le mandataire ait été désigné.

Art 9. Certificats perdus ou endommagés. Lorsqu'un actionnaire peut justifier à la Société que son certificat d'action a été égaré ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions et garanties que la Société déterminera. Dès l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original n'aura plus aucune valeur.

Les certificats d'actions endommagés peuvent, après leur remise à la Société, être échangés contre de nouveaux certificats sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront annulés sur-le-champ.

La Société peut mettre en compte à l'actionnaire le coût du duplicata ou du nouveau certificat d'action et de toutes les dépenses justifiées encourues par la Société en relation avec l'émission et l'inscription au registre ou avec la destruction de l'ancien certificat.

Art. 10. Emission des actions. Le conseil d'administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation des actions nouvelles entièrement libérées, sans réserver aux actionnaires anciens un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Lorsque la Société offre des actions en souscription, le prix par action offerte sera égal à la valeur nette d'inventaire des actions du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés (ou le cas échéant, au prix initial de souscription spécifié dans le prospectus), augmentée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Le prix de souscription sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Les demandes de souscriptions peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur ou autre mandataire dûment autorisé à cette fin, la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

Sur décision du conseil d'administration, des fractions d'actions pourront être émises pour les actions nominatives ainsi que pour les actions au porteur qui seront comptabilisées au crédit du compte titre de l'actionnaire. Ces fractions d'actions donneront droit à un prorata de dividendes.

Le conseil d'administration pourra accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières, en observant les prescriptions édictées par la législation en vigueur et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation du réviseur de la Société et pour autant que de telles valeurs mobilières soient conformes aux politique et restrictions d'investissement du compartiment concerné tels que décrits dans le prospectus de la Société.

Art. 11. Restrictions à l'acquisition d'actions de la société. La Société pourra restreindre ou mettre obstacle à la propriété d'actions de la Société par toute personne physique ou morale si cette possession constitue une infraction à la législation en vigueur ou est autrement préjudiciable à la Société.

Art. 12. Conversion des actions. Sauf restrictions spécifiques décidées par le conseil d'administration et indiquées dans le prospectus, tout actionnaire est autorisé à demander la conversion au sein d'un même compartiment ou entre compartiments de tout ou partie de ses actions d'une catégorie / sous-catégorie en actions d'une même ou d'une autre catégorie / sous-catégorie.

Le prix de conversion des actions sera calculé par référence à la valeur nette d'inventaire respective des deux catégories / sous-catégories d'actions concernées, calculée le même Jour d'Evaluation et en tenant compte éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Au cas où une conversion d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie / sous-catégorie d'actions déterminée en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire à convertir toutes ses actions relevant de cette catégorie / sous-catégorie.

Les actions dont la conversion a été effectuée seront annulées.

Les demandes de conversions peuvent être suspendues dans les conditions et modalités prévues aux présents Statuts.

Art. 13. Rachat des actions. Tout actionnaire a le droit de demander à la Société qu'elle lui rachète tout ou partie des actions qu'il détient, selon les modalités fixées par le conseil d'administration dans le prospectus et dans les limites imposées par la Loi et par les présents Statuts.

Le prix de rachat sera payé dans un délai à déterminer par le conseil d'administration mais qui ne pourra excéder sept jours ouvrés bancaires à Luxembourg suivant la date à laquelle la valeur nette applicable a été déterminée.

Le prix de rachat sera égal à la valeur nette d'inventaire par action du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés, diminuée éventuellement des frais et commissions qui seront fixés par le conseil d'administration.

Au cas où une demande de rachat d'actions aurait pour effet de réduire le nombre ou la valeur nette d'inventaire totale des actions qu'un actionnaire détient dans une catégorie / sous-catégorie d'actions en dessous de tel nombre ou de telle valeur déterminé(e) par le conseil d'administration, la Société pourra obliger cet actionnaire au rachat de toutes ses actions relevant de cette catégorie d'actions / sous-catégorie.

Le conseil d'administration aura le droit de satisfaire au paiement du prix de rachat de chaque actionnaire consentant, par attribution en nature de valeurs mobilières du compartiment concerné pour autant que les actionnaires subsistants ne subissent pas de préjudice et qu'un rapport d'évaluation du réviseur de la Société soit établi. La nature ou le type d'avoirs à transférer en pareil cas sera déterminé par le gestionnaire dans le respect de la politique et des restrictions d'investissement du compartiment concerné.

Toutes les actions rachetées seront annulées.

Les demandes de rachats peuvent être suspendues dans les conditions et selon les modalités prévues aux présents Statuts.

Art. 14. Valeur nette d'inventaire. La valeur de l'actif net et la valeur nette d'inventaire des actions de chaque compartiment, catégorie et sous-catégorie d'actions de la Société ainsi que les prix d'émission, de conversion et de rachat seront déterminés par la Société au moins une fois par mois, suivant une périodicité à fixer par le conseil d'administration.

La valeur de l'actif net de chaque compartiment est égale à la valeur totale des actifs de ce compartiment moins les dettes de ce compartiment.

La valeur nette d'inventaire par action est obtenue en divisant les actifs nets du compartiment concerné par le nombre d'actions émises au titre de ce compartiment, compte tenu, s'il y a lieu, de la ventilation des actifs nets de ce compartiment entre les différentes catégories et sous-catégories d'actions du compartiment concerné.

Cette valeur nette sera exprimée dans la monnaie d'expression du compartiment concerné ou en toute autre devise que pourra choisir le conseil d'administration.

Le jour auquel la valeur nette sera déterminée est désigné dans les présents Statuts comme «Jour d'Évaluation».

Les modalités d'évaluation seront déterminées comme suit:

Les actifs de la Société comprendront notamment:

(8) toutes les espèces en caisse ou en dépôt y compris les intérêts échus non encore touchés et les intérêts courus sur ces dépôts jusqu'au jour de paiement;

(9) tous les effets et billets payables à vue et les comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de titres dont le prix n'a pas encore été touché);

(10) tous les titres, parts, actions, obligations, droits d'option ou de souscription et autres investissements et valeurs mobilières qui sont la propriété de la Société;

(11) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société en avait connaissance;

(12) tous les intérêts échus non encore perçus et tous les intérêts produits jusqu'au jour de paiement par les titres qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;

(13) les frais d'établissement de la Société, dans la mesure où ils n'ont pas été amortis;

(14) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

Sans préjudice de ce qui peut être spécifié pour un compartiment, une catégorie et/ou une sous-catégorie, la valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

(k) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance et des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance, mais non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que la Société estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

(l) la valeur des parts d'organismes de placement collectif sera déterminée suivant la dernière valeur nette d'Inventaire disponible;

(m) l'évaluation de toute valeur admise à une cote officielle ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public est basée sur le dernier cours connu à Luxembourg, le jour d'évaluation, et, si cette valeur est traitée sur plusieurs marchés, sur base du dernier cours connu du marché principal de cette valeur; si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation se basera sur la valeur probable de réalisation que le conseil d'administration estimera avec prudence et bonne foi.

(n) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un marché boursier ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public seront évaluées sur la base de la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi.

(o) Les valeurs exprimées en une autre devise que la devise d'expression du compartiment concerné seront converties sur la base du taux de change applicable au jour d'évaluation.

(p) Le conseil d'administration est habilité à établir ou modifier les règles relatives à la détermination des cours d'évaluation pertinents. Les décisions prises à cet égard seront reflétées dans le prospectus.

(q) Les swap seront évalués sur base de la différence entre la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs payés par la Société à la contrepartie à la date de valorisation au taux «zéro coupon swap» correspondant à la maturité de ces flux et la valeur actualisée de l'ensemble des flux futurs payés par la contrepartie à la Société à la date de valorisation au taux «zéro coupon swap» correspondant à la maturité de ces flux;

Pour les compartiments «FIX» les swaps sont évalués comme suit:

- Les flux perçus par la Société (flux futurs générés par le portefeuille d'obligations et/ou le placement des liquidités) et reversés par celle-ci à la contrepartie, en vertu des contrats de swap, doivent être actualisés à la date de valorisation au taux «zéro coupon swap» correspondant à la maturité de chaque flux;

- Les flux versés par la contrepartie à la Société aux dates prévues et notamment lors de l'échéance d'un compartiment (c'est à dire le capital prévu à l'échéance et le montant correspondant au résultat des instruments dérivés) est actualisé à la date de valorisation au taux «zéro coupon swap» correspondant à la maturité de ce flux;

- La valeur des swaps résulte alors de la différence entre ces deux actualisations.

Lors de l'ajustement du sous-jacent du contrat en cas d'éventuels remboursements ou souscriptions, ceci se déroule sans le moindre impact sur la valeur d'inventaire puisque celui-ci s'effectue sur base de la valorisation par le marché des contrats de swap («mark to market»).

Les commissions demandées au profit du compartiment permettent que les actionnaires ne soient pas lésés.

(r) Le modèle interne d'évaluation de CDS utilise comme inputs la courbe de taux des CDS, le taux de recouvrement et un taux d'actualisation (LIBOR ou taux de Swap du marché) pour calculer la mise au marché (mark-to-market). Ce modèle interne produit également la courbe de taux des probabilités de défaut. Pour établir la courbe des taux des CDS les données d'un certain nombre de contreparties actives dans le marché des CDS sont utilisées. Le gestionnaire utilise l'évaluation des CDS de contreparties pour les comparer aux valeurs obtenues avec le modèle interne. La base de départ pour la construction du modèle interne est l'égalité, à la signature du CDS, entre la branche variable et la branche fixe du CDS;

(s) Puisque les EDS (Equity Default Swaps) sont déclenchés suite à un événement d'action, leur évaluation dépend principalement de la volatilité de l'action et de son asymétrie. Plus cette volatilité est élevée, plus le risque que cette action touche la barrière des 70% est élevé et donc plus le spread de l'EDS est élevé. Le spread d'un CDS d'une société reflète également sa volatilité, puisqu'une volatilité élevée de l'action indique une volatilité élevée des actifs de la société en question et donc une probabilité élevée d'événement de crédit. Etant donné que les spreads des EDS et des CDS sont, tous les deux, corrélés avec la volatilité implicite des actions, et que ces relations ont tendance à rester stables au cours du temps, un EDS peut être considéré comme un proxy pour un CDS. Le point clé dans l'évaluation d'un EDS est de calculer la probabilité implicite d'un événement d'action. Deux méthodes sont généralement acceptées: la première consiste à utiliser le spread du marché des CDS comme input dans un modèle pour évaluer le EDS; la seconde va utiliser des données historiques de l'action en considération pour estimer cette probabilité. Bien que les données historiques ne présentent pas nécessairement un bon guide de ce qui peut se passer dans le futur, ces données peuvent résumer le comportement général d'une action face à des crises. Dans la comparaison des deux approches, il est très rare de voir des probabilités historiques supérieures aux probabilités implicites des actions;

(t) L'évaluation d'un CFD (Contract For Difference) reflètera à tout moment la différence entre le dernier cours connu de la valeur sous-jacente et l'évaluation qui est prise en compte lors de l'établissement de la transaction.

Les engagements de la Société comprendront notamment:

(5) tous les emprunts, effets échus et comptes exigibles;

(6) toutes les obligations connues, échues ou non, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature (y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés);

(7) toutes réserves, autorisées ou approuvées par le conseil d'administration, notamment celles qui avaient été constituées en vue de faire face à une moins-value potentielle sur certains investissements de la Société;

(8) tout autre engagement de la Société, de quelque nature qu'il soit, à l'exception de ceux représentés par les moyens propres de la Société. Pour l'évaluation du montant de ces autres engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, comprenant, sans limitation, les frais de constitution et de modification ultérieure des statuts, du prospectus ou de tout autre document relatif à la Société, les commissions et frais payables au gestionnaire, comptable, dépositaire et agents correspondants, agent domiciliataire, agent administratif, agent de transfert, agents payeurs ou tous autres agents, prestataires, mandataires et/ou employés de la Société, ainsi qu'aux représentants permanents de la Société dans les pays où elle est soumise à l'enregistrement, les frais d'assistance juridique et de révision des comptes annuels de la Société, les frais de promotion, les frais d'impression et de publication des documents de vente des actions, les frais d'impression des rapports financiers annuels et intérimaires, les frais d'impression des titres au porteur, les frais de tenue d'assemblées et de réunions du conseil d'administration, les frais de voyage raisonnables des administrateurs et directeurs, les jetons de présence, les frais des déclarations d'enregistrement, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et les bourses de valeurs, les frais de publication des prix d'émission et de rachat ainsi que toutes autres dépenses d'exploitation, y compris les frais financiers, bancaires ou de courtage encourus lors de l'achat ou de la vente d'avoirs ou autrement et tous autres frais administratifs. Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société tiendra compte prorata temporis des dépenses, administratives et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique.

Les avoirs, engagements, charges et frais qui ne sont pas attribuables à un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie seront imputés aux différents compartiments, catégories ou sous-catégories à parts égales ou, pour autant que les montants en cause le justifient, au prorata de leurs actifs nets respectifs. Chaque action de la Société qui sera en voie d'être rachetée sera considérée comme action émise et existante jusqu'à la clôture du jour d'évaluation s'appliquant au rachat de cette action et son prix sera, à partir de la clôture de ce jour et jusqu'à ce que le prix en soit payé, considéré comme engagement de la Société. Chaque action à émettre par la Société en conformité avec des demandes de souscription reçues sera traitée comme étant émise à partir de la clôture du jour d'évaluation de son prix d'émission et son prix sera traité comme un montant dû à la Société jusqu'à ce qu'il ait été reçu par elle. Dans la mesure du possible, il sera tenu compte de tout investissement ou désinvestissement décidé par la Société jusqu'au jour d'évaluation.

Art. 15. Suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, de l'émission, de la conversion et du rachat des action. Sans préjudice des causes légales de suspension, le conseil d'administration de la Société pourra à tout moment suspendre l'évaluation de la valeur nette d'inventaire des actions d'un ou de plusieurs compartiments ainsi que l'émission, la conversion et le rachat des actions dans les cas suivants:

(h) pendant toute période durant laquelle un ou plusieurs marchés de devises ou une bourse de valeurs qui sont les marchés ou bourse principaux où une portion substantielle des investissements du compartiment à un moment donné est cotée, se trouvent fermés, sauf pour les jours de fermeture habituels, ou pendant laquelle les échanges y sont sujets à des restrictions importantes ou suspendus;

(i) lorsque la situation politique, économique, militaire, monétaire, sociale, ou tout événement de force majeure, échappant à la responsabilité ou au pouvoir de la Société, rendent impossible de disposer de ses avoirs par des moyens raisonnables et normaux, sans porter gravement préjudice aux intérêts des actionnaires;

(j) pendant toute rupture des communications, normalement utilisées pour déterminer le prix de n'importe quel investissement de la Société ou des prix courants sur un marché ou une bourse quelconque;

(k) lorsque des restrictions de change ou de mouvement de capitaux empêchent d'opérer des transactions pour compte de la Société ou lorsque les opérations d'achat ou de vente des actifs de la Société ne peuvent être réalisées à des taux de change normaux;

(l) dès une prise de décision de liquider soit la Société, soit un ou plusieurs compartiments;

(m) en vue d'établir la parité d'échange dans le cadre d'une opération de fusion, apport d'actif, scission ou toute opération de restructuration, au sein, par ou dans un ou plusieurs des compartiments de la Société et durant un délai maximum de deux jours ouvrés bancaires à Luxembourg;

(n) ainsi que dans tous les cas où le conseil d'administration estime par une résolution motivée qu'une telle suspension est nécessaire pour sauvegarder l'intérêt général des actionnaires concernés.

En cas de suspension du calcul de la valeur nette d'inventaire, la Société informera immédiatement de manière appropriée les actionnaires ayant demandé la souscription, la conversion ou le rachat des actions du ou des compartiments concernés.

Au cas où le total des demandes nettes de rachat/conversion reçues au titre d'un compartiment visé à un jour de calcul de la valeur nette d'inventaire donné porte sur plus de 10% des actifs nets du compartiment concerné, le conseil d'administration peut décider de réduire et/ou de différer les demandes de rachat/conversion présentées au prorata de manière à réduire le nombre d'actions remboursées/converties à ce jour jusqu'à 10% des actifs nets du compartiment concerné. Toute demande de rachat/conversion ainsi différée sera reçue prioritairement par rapport aux demandes de rachat/conversion reçues au prochain jour de calcul de la valeur nette d'inventaire, sous réserve toujours de la limite précitée de 10% des actifs nets.

Dans des circonstances exceptionnelles pouvant affecter négativement les intérêts des actionnaires, ou en cas de demandes de souscription, de conversion ou de rachat supérieures à 10% des actifs nets d'un compartiment, le conseil d'administration se réserve le droit de ne fixer la valeur d'une action qu'après avoir effectué, dès que possible, pour le compte du compartiment, les achats et ventes de valeurs mobilières qui s'imposent. Dans ce cas, toutes les demandes de souscription, de conversion et de rachat en instance d'exécution seront traitées simultanément sur base de la valeur nette ainsi calculée.

Les demandes de souscription, de conversion et de rachat en suspens pourront être révoquées par notification écrite pour autant que celle-ci soit reçue par la Société avant la cessation de la suspension. Ces demandes seront prises en considération le premier jour d'Evaluation faisant suite à la cessation de la suspension. Dans l'hypothèse où l'ensemble des demandes en suspens ne peuvent être traitées lors d'un même jour d'Evaluation, les demandes les plus anciennes auront priorité sur les demandes les plus récentes.

Titre III. Administration et surveillance de la société

Art. 16. Administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'une période de six ans au plus, renouvelable.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 17. Présidence et réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et éventuellement un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du Président ou, en cas d'empêchement, d'un vice-président, ou de deux administrateurs chaque fois que l'intérêt de la Société l'exige, aux lieu, date et heure indiqués dans l'avis de convocation. Tout administrateur empêché peut donner, par écrit, télex, télécopie ou tout autre moyen de transmission électronique, à un autre administrateur délégation pour le représenter et voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 heures avant l'heure prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sous la présidence de son Président, ou à défaut du plus âgé de ses vice-présidents s'il y en a ou, à défaut de l'administrateur délégué s'il y en a un, ou à défaut de l'administrateur le plus âgé présent à la réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire. Cette décision recueillera l'accord de tous les administrateurs dont les signatures seront apposées soit sur un seul document, soit sur des exemplaires multiples de celui-ci. Une telle décision aura la même validité et la même vigueur que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil régulièrement convoquée et tenue.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou par la personne qui aura assumé la présidence en son absence.

Art. 18. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus larges pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la législation en vigueur ou par les présents Statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a les pouvoirs les plus étendus pour déterminer la politique et les restrictions d'investissement de la Société et de chacun de ses compartiments dans le respect de la Loi.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature de toutes les personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 19. Gestion journalière. Le conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir en tant que signataire autorisé de la Société) ainsi qu'à la représentation de celle-ci en ce qui concerne cette gestion soit à un ou plusieurs administrateurs soit à un ou plusieurs agents qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Ces personnes auront les pouvoirs qui leur auront été conférés par le conseil d'administration. Elles peuvent, si le conseil d'administration l'autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Le conseil d'administration peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Dans le but de réduire les charges opérationnelles et administratives tout en permettant une plus grande diversification des investissements, le conseil d'administration peut décider que tout ou partie des actifs de la Société seront cogérés avec des actifs appartenant à d'autres organismes de placement collectif ou que tout ou partie des actifs des compartiments, catégories et / ou sous-catégories seront cogérés entre eux.

Art. 20. Politique d'investissement. Le conseil d'administration, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer la politique d'investissement de chaque compartiment de la Société ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société, sous réserve des restrictions d'investissement prévues par la législation en vigueur et celles adoptées par le conseil d'administration.

Art. 21. Délégation de gestion et conseils. La Société pourra conclure un ou plusieurs contrat(s) de délégation de gestion au sens le plus large du terme au sens de la Loi ou de conseil avec toute société luxembourgeoise ou étrangère dans les limites et sous les conditions autorisées par la Loi.

Art. 22. Clause d'invalidation. Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé.

L'administrateur ou directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareils contrats ou pareilles affaires. Au cas où un administrateur ou directeur aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société, cet administrateur ou directeur devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur ou directeur à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 23. Réviseur d'entreprises. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un Réviseur d'Entreprises agréé qui sera nommé par l'Assemblée Générale pour le terme qu'elle fixera et qui sera rémunéré par la Société.

Titre IV. Assemblées générales

Art. 24. Représentation. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Les résolutions prises à une telle assemblée s'imposeront à tous les actionnaires, indépendamment de la catégorie ou sous-catégorie d'actions qu'ils détiennent. Toutefois, si les décisions concernent exclusivement les droits spécifiques des actionnaires d'un compartiment, d'une catégorie ou d'une sous-catégorie ou s'il existe un risque de conflit d'intérêt entre différents compartiments, ces décisions devront être prises par une assemblée générale représentant les actionnaires de ce compartiment, de cette catégorie ou de cette sous-catégorie.

Art. 25. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi du mois d'avril à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvré bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles requièrent ce déplacement.

Les autres assemblées générales d'actionnaires se tiendront aux date, heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Toute assemblée sera présidée par le Président du conseil d'administration ou à défaut par le plus âgé des vice-présidents s'il y en a, ou à défaut par l'Administrateur délégué s'il y en a, ou à défaut par un des administrateurs ou toute autre personne désignée par l'Assemblée.

Art. 26. Votes. Toute action entière donne droit à une voix et toutes les actions, quel que soit le compartiment dont elles relèvent, concourent de façon égale aux décisions à prendre en assemblée générale. Les fractions d'actions seront sans droit de vote.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées soit personnellement soit en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Art. 27. Quorum et conditions de majorité. Sauf dispositions contraires de la législation en vigueur ou des présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées, compte non tenu des abstentions.

Titre V. Année sociale

Art. 28. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Répartition du résultat annuel. Des distributions de dividendes peuvent être effectuées pour autant que l'actif net de la Société demeure à tout moment supérieur au capital minimum prévu par la Loi.

L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, pour chaque catégorie / sous-catégorie d'actions, tant de l'opportunité que du montant du dividende à verser aux actions de distribution.

S'il est dans l'intérêt des actionnaires de ne pas distribuer de dividende, compte tenu des conditions du marché, aucune distribution ne sera faite.

Le conseil d'administration peut, conformément à la législation en vigueur, procéder à des paiements d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration pourra décider de distribuer des dividendes sous forme d'actions nouvelles au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions qu'il déterminera.

Les dividendes seront payés dans la devise du compartiment, sauf stipulation contraire décidée par le conseil d'administration.

Titre VI. Dissolution - Liquidation - Fusion - Apport

Art. 30. Dissolution de la société. La Société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modifications de statuts.

Si le capital de la Société devient inférieur aux deux tiers du capital minimum légal, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale qui délibère sans condition de présence et qui décide à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée, compte non tenu des abstentions. Si le capital devient inférieur au quart du capital minimum légal, l'assemblée générale délibérera également sans condition de présence, mais la dissolution pourra être prononcée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

La convocation à l'assemblée doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net est devenu inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital minimum.

Art. 31. Liquidation de la Société. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation de la Société par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Le produit net de liquidation de chaque compartiment, catégorie / sous-catégorie sera distribué par les liquidateurs aux actionnaires du compartiment, de la catégorie / sous-catégorie concernés en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans ces compartiment, catégorie / sous-catégorie.

La produit de la liquidation qui n'aura pas été distribué au moment de la clôture de la procédure de liquidation sera tenu en dépôt sous la garde de la Caisse de consignation au bénéfice des actionnaires non identifiés jusqu'à prescription de trente ans.

Art. 32. Liquidation, fusion, apport de compartiments. L'assemblée générale des actionnaires d'un compartiment peut décider:

- 1) soit de la liquidation pure et simple dudit compartiment;
- 2) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre compartiment de la Société;
- 3) soit de la fermeture dudit compartiment par apport à un autre Organisme de Placement Collectif de droit luxembourgeois dans les limites autorisées par la Loi.

Dans ce cas, aucun quorum de présence n'est exigé et les résolutions sont prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées.

En cas d'apport à un fond commun de placement, l'accord formel des actionnaires concernés sera requis et la décision prise quant à l'apport n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur dudit apport.

Les mêmes décisions peuvent être prises par le conseil d'administration à la majorité de ses membres, dans les cas suivants uniquement:

- 1) lorsque les actifs nets du compartiment concerné deviennent inférieurs à un seuil jugé suffisant pour assurer une gestion efficiente du compartiment;
- 2) lorsque interviennent des changements substantiels de la situation politique, économique et sociale, ainsi que lorsque l'intérêt des actionnaires le justifie.

Les décisions ainsi prises soit par l'assemblée générale, soit par le conseil d'administration, feront l'objet de publication dans la presse telle que prévu dans le prospectus pour les avis aux actionnaires.

En cas de fermeture d'un compartiment par apport, les actionnaires de ce compartiment auront la faculté, durant une période d'un mois à partir de la publication prévue au précédent paragraphe, de demander le rachat de leurs parts. Dans

ce cas, aucun frais de rachat ne leur sera imputé. A l'expiration de ce délai, la décision d'apport engage l'ensemble des actionnaires de ce compartiment qui n'auront pas fait usage de cette faculté.

En cas de liquidation pure et simple d'un compartiment les avoirs nets seront distribués aux parties éligibles proportionnellement aux actions détenues dans les compartiments concernés. Des avoirs non distribués à la date de clôture de liquidation seront déposés à la banque dépositaire pour une période ne pouvant excéder six mois avec effet à cette date. Passé ce délai ces avoirs seront déposés à la Caisse de Consignation jusqu'à la fin de la prescription légale.

Titre VII. Dispositions finales

Art. 33. Dépôt des avoirs de la société. Dans la mesure requise par la Loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative à la surveillance du secteur financier (la «Banque Dépositaire»).

La Banque Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi.

Si la Banque Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans 2 mois à partir de la date où la démission devient effective. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer la Banque Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 34. Modifications des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la législation en vigueur et par les prescriptions des présents Statuts.

Art. 35. Dispositions légales. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les lois modificatives, ainsi qu'à la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

L'Assemblée est levée après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau et par le notaire.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 3.900,-.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise déclare par les présentes que sur demande des comparants le présent acte est rédigé dans la langue anglaise suivie d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants, il est déterminé qu'en cas de divergences entre le traduction française et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signés avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Cl. Collet, Y. Charron, L. Masangu, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, vol. 155S, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

J. Delvaux.

(104221.2/208/1128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2006.

LOREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.679.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08909, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(081709.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

LOREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 89.679.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 24 juillet 2006, réf. LSO-BS08924, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Luxembourg, le 21 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(081712.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.779.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07843, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081498.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

PILLARLUX ARLON S.A., Société Anonyme.Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 101.656.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 juin 2004, acte publié au Mémorial C n° 938 du 21 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PILLARLUX ARLON S.A.

FORTIS INTERTRUST LUXEMBOURG S.A.

Signature

(081499.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

ProLogis POLAND II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 69.778.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07841, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

(081501.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

MISTY MOUNTAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 91.705.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 22 juin 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2006, réf. LSO-BS08662. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079929.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CACEIS BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.985.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 12 juin 2006

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni à la date du 12 juin 2006 décide de nommer Monsieur José-Benjamin Longrée, demeurant rue de la Barrière 381 à 6717 Attert (Belgique), au poste d'Administrateur-Délégué en remplacement de Monsieur Guillaume Fromont, ayant pour adresse professionnelle le 5, allée Scheffer à 2520 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

M.J.E. Lodewijckx

Secrétariat Général

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00628. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079788.4//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

CACEIS BANK LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 91.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juin 2006

En date du 12 juin 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

De nommer Monsieur José-Benjamin Longrée, demeurant rue de la Barrière 381 à 6717 Attert, au poste d'Administrateur de CACEIS BL pour une durée de 6 (six) ans venant à échéance lors de l'Assemblée Générale approuvant les comptes de l'exercice 2011.

Luxembourg, le 27 juillet 2006.

Pour extrait conforme

M.J.E. Lodewijckx

Secrétariat Général

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2006, réf. LSO-BT00631. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079788.5//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

FAIRMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 30.995.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société FAIRMARK S.A. qui s'est tenue en date du 28 juin 2006 au siège social que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2006, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de Groot, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, Président du Conseil.

- Robert Smeele, économiste, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse;

- John Drury, juriste, avec adresse professionnelle à London W2 2DY, 1 Connaught Place, Grande-Bretagne;

- Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire;

- Gert Jan Pieters, administrateur de société, avec adresse professionnelle à 6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.

A été réélu comme Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2006:

- ERNST & YOUNG, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09635. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(080118.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

HAMBURG INVESTMENT PROPERTY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R. C. Luxembourg B 118.457.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirty-first of July.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1- Mr Peter Cosgrave, born on May 30th, 1960 in Dublin, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland;

2- Mr Joseph Cosgrave, born on March 31st, 1959 in Dublin, residing at Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Ireland;

3- Mr Michael Cosgrave, born on December 7th, 1962 in Dublin, residing at 7 Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Ireland

here represented by Mrs Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg,
by virtue of three proxies given under private seal.

Said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Object. The company's purpose is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

The company may also enter into, assist or participate in any financial, commercial and other transactions, and grant to any company or entity associated in any way with the Company, in which the Company has a direct or indirect financial or other interest, any assistance, loan, advance or guarantee, as well as borrow and raise money in any manner and secure the repayment of any money borrowed.

The Company will not itself carry on directly any industrial activity nor maintain a commercial establishment opened to the public.

Finally the Company may take any action and perform any operation which is, directly or indirectly, related to its purpose in order to facilitate the accomplishment of such purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holdings Companies.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of HAMBURG INVESTMENT PROPERTY, S.à r.l.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.
It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, shares

Art. 6. Subscribed capital. The share capital is set at twelve thousand six hundred Euro (EUR 12,600.-) represented by five hundred four (504) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by a Board of Managers composed of at least two Managers divided into two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day management. The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting. The Board of Managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies (quorum). In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decision made by the Board of Managers shall require a simple majority of managers present or represented, including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as

to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Art. 16. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 20. Adoption of financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- * Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- * These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- * The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- * The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the statutory reserve.

Chapter VI. Dissolution, liquidation

Art. 23. Dissolution, liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr Peter Cosgrave	168 shares
2. Mr Joseph Cosgrave	168 shares
3. Mr Michael Cosgrave	168 shares
Total:	504 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand six hundred Euros (EUR 12.600) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at two thousand euros.

Resolution of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Fix the number of Managers at three (3).
2. Appoint the following as Category A Manager:
 - * Mr Peter Cosgrave, born on May 30th, 1960 in Dublin, residing at Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Ireland;
 and as Category B Managers:
 - * Ms Sonja Linz, born in Bettembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on April 10th, 1958, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;
 - * Mr Georges Deitz, born in Luxembourg on June 8th, 1958, with professional address at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- 1- M. Peter Cosgrave, né le 30 mai 1960 à Dublin, domicilié à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande;
 - 2- M. Joseph Cosgrave, né le 31 mars 1959 à Dublin, domicilié à Ardilea House, Mount Anville Road, Dublin 14, Irlande;
 - 3- M. Michael Cosgrave, né le 7 décembre 1962 à Dublin, domicilié au 7 Hillside Drive, Rathfarnham, Dublin 14, Irlande,
- représentée par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg,
en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts») .

Art. 2. Objet. L'objet de la société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir et de prendre directement ou indirectement des participations ou intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

La société peut également prendre part, assister ou participer à toutes transactions y compris financières ou commerciales, accorder à toute société ou entité associée d'une façon quelconque avec la Société et dans laquelle elle a un intérêt financier direct ou indirect ou tout autre intérêt, tout concours, prêt, avance, sureté ou garantie, ainsi qu'emprunter ou lever des fonds de quelque manière que ce soit et garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société n'exercera pas directement d'activité industrielle et ne tiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Enfin la société peut prendre toute action et mener toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet afin d'en faciliter l'accomplissement, sans toutefois vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination HAMBURG INVESTMENT PROPERTY, S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, parts sociales

Art. 6. Capital souscrit. Le capital social est fixé à douze mille six cent Euros (EUR 12.600,-) représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion journalière. Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'au moins un gérant de catégorie B est présent ou représenté. Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un gérant de catégorie B. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, indemnisation. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans

l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Chapitre V. Année sociale, Répartition.

Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

* Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,

* Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

* Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

* Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi applicable.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. M. Peter Cosgrave	168 parts sociales
2. M. Joseph Cosgrave	168 parts sociales
3. M. Michael Cosgrave	168 parts sociales
Total:	504 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cent Euros (EUR 12.600) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ deux mille euros.

Décision de l'associé unique

L'actionnaire unique décide de:

1. Fixer le nombre de gérants à trois (3).

2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérant de Catégorie A:

* M. Peter Cosgrave, né le 30 mai 1960 à Dublin, domicilié à Saint Kilda, Sandycove Avenue East, Sandycove, Co Dublin, Irlande;

Et en tant que gérants Catégorie B:

* M. Georges Deitz, né à Luxembourg le 8 juin 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg;

* Mme Sonja Linz, né à Bettembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 10 avril 1958, ayant son adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2006, vol. 29CS, fol. 27, case 8. – Reçu 126 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2006.

J. Elvinger.

(088067.3/211/482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2006.

RESTAURANT ASIATIQUE CULIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 39, avenue Dr Gaasch.

R. C. Luxembourg B 79.683.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} août 2006, réf. LSO-BT00278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(081612.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

LV INVESTISSEMENT AFRIQUE, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 105.000,-.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 82.166.

Par résolution circulaire signée en date du 3 janvier 2006, la société LOGISTIC INVESTMENT LIMITED a cédé 683 parts sociales de la société LV INVESTISSEMENT AFRIQUE à la société LEON VINCENT S.A.

En conséquence, l'actionnariat de la société LV INVESTISSEMENT AFRIQUE se compose ainsi:

- LOGISTIC INVESTMENT LIMITED détient 262 parts sociales de la société LV INVESTISSEMENT AFRIQUE.

- LEON VINCENT S.A. détient 788 parts sociales de la société LV INVESTISSEMENT AFRIQUE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2006, réf. LSO-BS09696. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(079836.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2006.

RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.520.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01726, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081480.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.520.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01727, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081484.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

RHÔNE UNI-EURO 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,-.**Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 92.520.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 3 août 2006, réf. LSO-BT01728, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2006.

B. Zech / N. Cooper.

(081488.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2006.
